

République du Sénégal

Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTRE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU PLAN



Introduction au Débat d'Orientation budgétaire 2016

*Document de programmation budgétaire et économique
pluriannuelle (DPBEP) 2017-2019*

Mai 2016

Table des matières

SIGLES ET ACRONYMES	3
RESUME	5
Introduction	10
CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES	11
I. Développements économiques internationaux récents	11
II. Situation économique interne en 2015	12
II.1. Evolution des indicateurs économiques	12
II.2. Evolution des indicateurs sociaux	14
II.3. Analyse genre de l'évolution des indicateurs sociaux	16
III. Projections économiques pour l'année 2016	17
IV. Perspectives économiques pour la période 2017 - 2019	18
CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	20
I. Situation de l'exécution budgétaire de 2015	20
I.1. Mobilisation satisfaisante des ressources budgétaires	20
I.2. Exécution efficace des dépenses budgétaires	22
I.3. Financement de qualité du déficit budgétaire	23
II. Projections budgétaires pour l'année 2016	24
II.1. Révision des ressources à la hausse	24
II.2. Révision à la hausse des charges de l'Etat	25
CHAPITRE TROISIEME : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017-2019	28
I. Les nouvelles orientations budgétaires	28
II. Perspectives budgétaires sur la période 2017-2019	30
II.1. Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources	30
II.2. politique de maîtrise des charges	31
II.3. Une maîtrise du déficit budgétaire	40
II.4. Les sources de financement	40
CHAPITRE QUATRIEME : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS	42
I. Situation de la gestion des finances locales	42
I.1. L'exécution des dépenses	42
I.2 La mobilisation des recettes	44

II.	Les organismes de protection sociale	50
II.1.	La Caisse de Sécurité sociale	50
II.1.1.	L'extension de la couverture sociale au secteur informel, aux indépendants et aux groupes vulnérables	50
II.1.2	L'élaboration d'un code unique de sécurité sociale	50
II.1.3.	Le maillage du territoire national pour une offre de proximité	50
II.1.4.	La revalorisation des prestations familiales	51
II.1.5.	La revalorisation des rentes servies	51
II.2.	L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal.....	54
III.	Les entreprises publiques.....	55
III.1.	La situation du Portefeuille de l'Etat	56
III.2.	Situation des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées	57
III.3.	Analyse des risques budgétaires	59

SIGLES ET ACRONYMES

ADM	Agence de Développement municipal
BAD	Banque africaine de Développement
BCE	Banque centrale européenne
BCEAO	Banque centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCI	Budget consolidé d'Investissement
BT	Bons du Trésor
BTP	Bâtiment et Travaux publics
CGF	Contribution globale foncière
CGU	Contribution globale unique
CIPRES	Conférence interafricaine de la Prévoyance sociale
CMU	Couverture Maladie universelle
CPN	Composants des Consultations prénatales
CSS	Caisse de Sécurité sociale
CST	Comptes spéciaux du Trésor
CUR	Centres des Œuvres universitaires régionaux
DGCPT	Direction générale de la Comptabilité publique et du Trésor
DGID	Direction générale des Impôts et des Domaines
DOB	Débat d'Orientation budgétaire
DPBEP	Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle
EDS-Continue	Enquête démographique et de Santé continue
ENA	Ecole nationale d'Administration
FAD	Fonds africain de Développement
FBCF	Formation brute du Capital fixe
FDD	Fonds de Dotation
FECL	Fonds d'Equipement des Collectivités locales
FMI	Fonds monétaire international
GVT	Glissement vieillesse-technicité

IPRES	Institution de Prévoyance des Retraites au Sénégal
IR	Impôt sur le Revenu
IS	Impôt sur les Sociétés
LFR	Loi de Finances rectificative
OCDE	Organisation de Coopération et de Développement économique
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
PACA	Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations
PEV	Programme élargi de Vaccination
PIB	Produit intérieur brut
PNBSF	Programme national de Bourse de Sécurité familiale
PNUER	Programme national d'Urgence d'Electrification rurale
PPP	Partenariat public-privé
PSE	Plan Sénégal Emergent
PUDC	Programme d'Urgence de Développement communautaire
PUMA	Programme d'Urgence pour la Modernisation des Axes frontaliers
SDMT	Stratégie d'Endettement à Moyen Terme
SNDES	Stratégie nationale de Développement économique et social
TBS	Taux brut de Scolarisation
TIC	Technologies de l'Information et de la Communication
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UEMOA	Union économique et monétaire ouest- africaine

RESUME

Le document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2017-2019 est élaboré dans un contexte marqué par quatre facteurs principaux :

- 1- la persistance de la baisse des cours du pétrole ;
- 2- la reprise de la croissance mondiale après la crise économique qui avait succédé à la crise financière de 2008, même si cette croissance reste fragile par endroits, ce qui explique le maintien de politiques monétaires accommodantes de la part des grands pays industrialisés ;
- 3- l'intensification de la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent (PSE), qui se traduit par des résultats très concrets en termes de croissance du PIB (6.5% en 2015, 6.6% en 2016, 6.8% en 2017, 7% en moyenne en 2018-2019), mais aussi en termes de bonne tenue des principaux indicateurs méso-économiques ainsi que des indicateurs sociaux ;
- 4- la mise en œuvre effective des réformes budgétaires et financières induites par le nouveau cadre harmonisé de gestion des finances publiques dans l'UEMOA. Après un quinquennat marqué par le retour de la discipline budgétaire à travers la rationalisation des dépenses, la stratégie budgétaire va emprunter une dynamique plus qualitative, marquée par la recherche de performance et l'évaluation des politiques publiques.

La programmation budgétaire triennale 2017-2019 s'appuie d'abord sur la politique de mobilisation des ressources. Dans ce cadre, resteront inchangés les deux axes majeurs qui guident la politique fiscale de l'Etat depuis cinq ans :

- soutenir aussi bien l'offre (à travers le maintien d'un taux marginal effectif d'imposition à des niveaux qui ne pénalisent pas les entreprises et la création de richesse) que la demande (à travers toutes les mesures prises ces dernières années et qui visent à redonner du pouvoir d'achat aux Sénégalais, que ce soit par le jeu de l'impôt sur le revenu ou des droits d'enregistrement frappant certaines transactions) ;
- améliorer le recouvrement des recettes en misant non pas sur les taux d'imposition mais sur la productivité des administrations fiscale et douanière grâce à tous les sauts qualitatifs que permettent l'usage des TIC, une meilleure formation des ressources humaines ainsi que l'adaptation aux standards les plus élevés d'organisation et de management.

C'est ce qui explique que durant la séquence 2017-2019, le Sénégal ne compte pas varier dans sa stratégie d'endettement, laquelle restera dominée par le principe de prudence, matérialisé par une prédilection pour les instruments de longue maturité (78% d'obligations contre 22% seulement de bons du trésor) ainsi que des ressources concessionnelles et semi-concessionnelles (le recours aux ressources non concessionnelles étant réservé aux projets

dont le bénéfice pour la croissance est élevé, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PSE).

C'est ainsi que l'encours de la dette publique totale, qui est de 5108.5 milliards (Mds) de FCFA en 2016, passera à 5437.7 Mds en 2017, 5729.3 Mds en 2018 et 6048.1 Mds en 2019, soit une augmentation moyenne de 5%, inférieure au taux de croissance économique.

Cela étant, l'emploi des marges de manœuvre budgétaire que la politique de rigueur aura permis de restaurer fera l'objet d'une attention particulière, visant à éviter que lesdites marges ne soient absorbées par l'accroissement naturel du poids du secteur public (avec tout ce que cela entraîne en termes de dépenses de fonctionnement et de personnel supplémentaires).

Les dépenses de fonctionnement et de personnel doivent certes être portées à un niveau correct, pour permettre le fonctionnement normal des services publics, mais le mode de fonctionnement des administrations ainsi que l'emploi des ressources humaines resteront soumis à un examen critique, permettant de rationaliser ces deux postes particulièrement budgétivores.

C'est ainsi que sur la période 2017-2019, les acquisitions de biens et services pour l'Etat et ses démembrements sont projetées à, successivement, 769.1 milliards FCFA, 766.2 milliards FCFA et 821.6 milliards FCFA. Quant aux dépenses de personnel (y compris celles des institutions comme l'Assemblée nationale ou le Conseil économique social et environnemental), elles sont évaluées à 585.4 milliards FCFA en 2017, 635.2 milliards FCFA en 2018 et 686 milliards FCFA en 2019.

Toutefois, le souci de rationalisation n'exclut pas la logique de redistribution des fruits de la croissance retrouvée, notamment en raison des mesures fortes prises en faveur du monde de l'éducation et qui visent, au-delà du souci de rétablir une certaine équité dans la politique de rémunération des personnels publics, à doter le Sénégal d'un système scolaire attractif, gage de l'avenir de la Nation.

Dans la même logique, des postes importants de dépenses sociales vont demeurer une priorité pour l'Etat durant les trois années à venir : la couverture maladie universelle, les bourses de sécurité familiale, le programme d'urgence de développement communautaire et son pendant urbain, le programme de modernisation des villes. Loin de correspondre à une politique d'assistanat, toutes ces dépenses visent à renforcer le capital humain du pays, base sociologique de l'émergence.

Enfin, dans le domaine de la sécurité, tirant les conséquences de l'environnement géopolitique turbulent dans lequel le Sénégal est plongé, le Gouvernement compte poursuivre le renforcement des moyens d'intervention des forces de défense et de sécurité avec notamment des recrutements dans la police, la gendarmerie et les sapeurs-pompiers. De la même manière, sera poursuivi le renforcement de leurs moyens matériels d'intervention, sans compter l'attention plus grande qui sera portée à leur motivation par l'instauration d'une nouvelle prime pour les troupes.

Au titre des perspectives d'investissement 2017-2019, l'élaboration du budget d'investissement restera plus que jamais influencée par le Plan d'Actions Prioritaires (PAP) du

PSE. C'est ainsi que les investissements publics programmés durant cette séquence, toutes sources confondues, vont atteindre 3 712.4 milliards de FCFA, soit 183,6 milliards (ou 5.2% en valeur relative) de mieux que dans le DPBEP 2016-2018.

Ces investissements seront financés par les ressources internes de l'Etat pour un montant de 2 380.4 milliards de francs CFA, soit 64% de l'enveloppe triennale, et par les ressources extérieures pour 1332 milliards de FCFA (36% de l'enveloppe triennale) : c'est un nouveau signe de la souveraineté budgétaire que l'Etat sénégalais est en train de conquérir.

Et 97% de ces investissements prévus sont alignés sur les objectifs stratégiques du PSE, soit 3 609.9 milliards de FCFA, les 112.5 milliards restants (ou 3% de l'enveloppe) étant destinés à la réserve de gestion qui est une provision permettant de faire face aux dépenses imprévues. L'alignement sur le PSE est traduit dans le tableau ci-dessous :

Axes Stratégiques	Montants	Pourcentage
Transformation structurelle de l'économie et croissance	2 243 460 804 000	60%
Capital humain et développement durable	967 213 972 000	26%
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	398 250 224 000	11%
Total axes stratégiques	3 608 925 000 000	97%
Réserve de gestion	112 500 000 000	3%
Total Général	3 608 425 000 000	100%

L'axe 1 concentre 60% des investissements programmés durant la période 2017-2019 et s'appuie sur : (i) les infrastructures et services de transports routiers et ferroviaires ainsi que de l'énergie, (ii) le développement de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'aquaculture, (iii) le développement de l'habitat social, (iv) l'émergence de pôles urbains (Programme de Modernisation des Villes) et de plateformes industrielles intégrées et (v) l'aménagement de pôles touristiques intégrés.

L'axe 2 « capital humain, protection sociale et développement durable » qui représente une proportion de 26% des investissements publics de la période sera axé essentiellement sur la mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), le renforcement de l'offre d'infrastructures et de services sociaux, la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables et de meilleures conditions de vie des populations pour un développement inclusif et durable.

L'axe 3 « la gouvernance, les institutions, la paix et la sécurité » reçoit 11% des prévisions d'investissements du DPBEP 2017-2019 pour (i) la consolidation de la paix et la sécurité grâce à la mise en œuvre notamment du Programme d'urgence pour la modernisation des axes frontaliers (PUMA) (ii) la promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice, (iii) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, (iv) la réforme de l'Etat et le

renforcement de l'Administration publique et (v) l'aménagement du territoire, le développement local et la territorialisation.

Quant à la localisation de ces investissements sur les différents secteurs de l'économie, les données ci-dessous reflètent la préoccupation de l'Etat d'orienter le maximum de ressources aux secteurs à plus forte valeur ajoutée et à grande capacité distributive.

Secteurs	Montant	Pourcentage
Primaire	866 129 624 000	23%
Secondaire	354 583 000 000	10%
Tertiaire	1 152 261 784 000	31%
Quaternaire	1 235 950 591 900	33%
Total secteurs	3 608 925 000 000	
Réserve de Gestion	112 500 000 000	3%
Total Général	3 608 425 000000	100

Enfin, le DPBEP met l'accent sur deux catégories d'acteurs très particulières qui, à côté de l'Etat central, participent à la mise en œuvre des politiques publiques : les collectivités locales et les agences et établissements assimilés.

Pour les premières, l'année 2015 a été la première année d'application complète du nouveau Code général des collectivités locales mais il faut dire que cette application s'est faite dans un contexte budgétaire difficile pour les collectivités, obligeant l'État à, dans le court terme, procéder à des interventions d'urgence pour les appuyer financièrement, et dans le moyen terme, à ajuster sa stratégie afin de mieux cerner les implications financières de l'Acte III de la décentralisation. Ainsi, en attendant la finalisation des études sur la réforme de la fiscalité locale devant accompagner la phase 2 de l'Acte III, l'État a commencé à augmenter sensiblement le flux de ses transferts financiers en direction des collectivités locales.

En 2015, les transferts des ressources budgétaires de l'État aux collectivités locales ont connu une hausse significative passant ainsi de 37 milliards de francs en 2014 à 50 milliards de FCFA, soit une hausse de 13,1 milliards de francs (ou 27 % en valeur relative). En 2016, les transferts de l'État aux collectivités locales devraient connaître une nouvelle hausse de 9,7 % par rapport à 2015, essentiellement due à l'augmentation attendue de la quote-part des ressources de TVA affectée au Fonds de dotation de la décentralisation (3,5 % à 5 %). Les augmentations attendues au titre des transferts financiers de l'État en 2017 sont estimées en valeur absolue à près de 6 milliards de francs.

Les recettes issues de la fiscalité locale vont également connaître une importante augmentation du fait d'une part de la réforme envisagée de la patente et d'autre part de la rétrocession par l'État au profit des collectivités locales de sa part dans les impôts partagés (CGU, CGF,...).

Cela permettra aux investissements locaux d'augmenter sensiblement, non seulement sous l'effet de l'effort propre des collectivités mais aussi grâce à la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations (PACA) de l'Agence de Développement Municipal, au Projet de Pistes communautaires, sans oublier le développement des partenariats publics privés (PPP).

S'agissant du secteur parapublic, la stratégie de l'Etat est d'en rationaliser la gestion, afin de garantir que les ressources qui lui sont allouées sont utilisées dans les meilleures conditions d'efficacité et de transparence. Cette stratégie repose essentiellement sur la conclusion de contrats de performance entre le Gouvernement et les agences. Sept (7) ont été signés et qui portent sur la période 2016-2018, pour des engagements financiers de l'Etat supérieurs à 55 milliards de FCFA, mais c'est une pratique qui va se généraliser.

Introduction

Le présent document s'inscrit dans la dynamique globale d'amélioration de l'information budgétaire et comptable destinée au Parlement, conformément à la loi organique n° 2011-15 du 08 juillet 2015 relative aux lois de finances, qui transpose, dans le droit interne sénégalais, la directive n°06/2009/CM/UEMOA, portant sur le même objet. En effet, au regard des dispositions des articles 51 et 56 de la loi précitée, le projet de loi de finances de l'année est élaboré en référence à un Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), soumis à un débat d'orientation budgétaire, au plus tard à la fin du deuxième trimestre de l'année.

Le débat d'orientation budgétaire est ainsi un exercice de transparence budgétaire qui permet au Gouvernement de faire le point sur la situation et les perspectives économiques et de préciser la stratégie des finances publiques. Il permet au Parlement de préparer l'examen de la loi de finances de l'année à venir. Le Document de Programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP), tel que prévu par les dispositions précitées, couvre une période minimale de trois (3) ans et s'appuie sur des hypothèses économiques précises et justifiées. Il définit la trajectoire des recettes et des dépenses budgétaires de l'Etat et procède à l'évaluation des ressources, des charges et de la dette du secteur public (administration centrale, collectivités locales, entreprises publiques et organismes de protection sociale).

Enfin, le DPBEP fixe les objectifs d'équilibre budgétaire et financier à moyen terme, en terme de prévision du déficit budgétaire autorisé résultant de l'évaluation des recettes et des dépenses budgétaires au sens des engagements, conformément au Pacte de convergence, de stabilité, de croissance et de solidarité de l'UEMOA.

Au regard de ce qui précède, le DPBEP 2017-2019 a été élaboré en application de la réglementation sus-évoquée et en cohérence avec le Plan Sénégal Emergent (PSE), nouveau modèle de développement économique et social défini sous l'impulsion du Président de la République, pour accélérer la marche du pays vers l'émergence. Il porte les marques des innovations du nouveau cadre harmonisé des finances publiques de l'UEMOA qui caractérise la préparation du budget de l'année 2017 avec la particularité d'ouvrir au Sénégal l'ère du Budget programme. Cette réforme est d'envergure car elle apporte beaucoup de changement dans le processus budgétaire.

Il est structuré autour de quatre (4) parties. La première partie est consacrée à l'évolution de la situation économique sur la période 2014-2016 et aux perspectives macro-économiques 2016-2019. La deuxième partie traite de l'évolution budgétaire récente et des projections sur la période 2016-2019. La troisième décrit les orientations et perspectives budgétaires 2017-2019 et enfin, la quatrième et dernière partie analyse la situation financière des organismes publics.

CHAPITRE PREMIER : EVOLUTION ET PERSPECTIVES MACROECONOMIQUES

I. Développements économiques internationaux récents

L'année 2015 aura été marquée principalement par une croissance économique faible en-deçà des attentes, une chute du commerce international, un maintien des politiques budgétaires et monétaires très stimulantes, et enfin par la confirmation de la décrue des prix du pétrole. Au total, les dernières estimations du Fonds monétaire international (FMI) tablent sur une croissance économique mondiale de 3,1% en 2015 contre 3,4% une année auparavant.

Les économies des pays avancés sont caractérisées, dans leur ensemble, par une reprise modeste de la croissance économique en 2015 (+1,9% contre +1,8% en 2014), portée principalement par l'Espagne, la France, l'Italie, le Japon et, dans une moindre mesure, les Etats-Unis. En revanche, les pays émergents et en développement ont enregistré un ralentissement (+4% contre +4,6% en 2014), imputable notamment au repli progressif de l'activité économique en Chine, et aux difficultés économiques du Brésil et de la Russie.

En Afrique subsaharienne, l'activité économique affiche un net ralentissement (+3,4% contre 5,0% en 2014), en raison principalement de la baisse des prix des produits de base, et du durcissement des conditions de financement dans un environnement mondial peu porteur.

Au titre des échanges commerciaux, le rythme d'augmentation du volume du commerce mondial est resté timide, avec une progression estimée à 2,8%, en raison de la décélération de la demande en biens importés des économies émergentes et en développement (+0,5% contre 3,7% en 2014). S'agissant des cours des matières premières, leur niveau a baissé globalement entre 2014 et 2015. L'orientation baissière observée au niveau des produits combustibles traduit le repli des cours du baril du pétrole (WTI) de 47,2% en 2015, après une contraction de 7,5% en 2014. Les cours des matières premières hors combustibles se sont également inscrits en baisse, reculant de 17,5% en 2015 contre 4% un an auparavant.

Les prix à la consommation sont restés globalement stables dans les pays avancés, avec une évolution de 0,3% en 2015, après avoir progressé de 1,4% au cours des deux dernières années. Cependant, dans les économies émergentes et en développement, l'inflation s'est établie à 4,7% en 2015 contre 5,1% un an auparavant.

Sur le marché financier international, le fait marquant est la mise en œuvre, par la Banque centrale européenne (BCE), d'un **Programme d'Assouplissement quantitatif**, qui vise à améliorer la situation financière de la zone euro, à relancer l'économie et à lutter contre la faiblesse de l'inflation. Il a plutôt eu pour effet l'accélération de la dépréciation de l'euro face aux principales monnaies, le dollar en particulier. En effet, depuis avril 2015, la monnaie unique européenne a plongé de 16%, comparée à son niveau de la même période en 2014. Par rapport au yen et à la livre sterling, l'euro a suivi la même tendance baissière, perdant respectivement 4% et 10% de sa valeur.

II. Situation économique interne en 2015

Au plan interne, la mise en œuvre du Plan Sénégal Emergent a été profitable à l'économie nationale. L'activité économique s'est nettement revigorée en 2015, avec une croissance du PIB réel estimée à 6,5% contre 4,3% en 2014. Cette évolution favorable est imputable essentiellement à la bonne campagne agricole 2015-2016 et au regain de dynamisme dans le secteur secondaire. En effet, le secteur agricole a tiré profit de plusieurs facteurs notamment (i) la mise en place des intrants et la maîtrise des itinéraires techniques de production, et (ii) une pluviométrie abondante, bien répartie dans le temps et dans l'espace.

Le dynamisme du secteur secondaire reflète la bonne tenue de l'activité dans les secteurs du raffinage, des industries chimiques, des cimenteries, de l'énergie et de la construction. Par contre, le secteur des services s'est révélé moins performant, sous l'effet du ralentissement des postes et télécommunications et des difficultés structurelles du secteur touristique, accentuées par les conditions sanitaire et sécuritaire dans la sous-région.

En termes d'inflation, le niveau des prix à la consommation est resté faible (-0,1%), reflétant en partie la détente des cours mondiaux. Le déficit du compte courant de la balance des paiements s'est amélioré à la faveur notamment de la bonne tenue des exportations et de la faiblesse des cours du pétrole.

II.1. Evolution des indicateurs économiques

Dans le **secteur primaire**, l'activité s'est inscrite en hausse de 18,2% en 2015, contre 2,4% un an auparavant. Cette croissance record est liée aux performances du **sous-secteur agricole**, qui s'est inscrit en hausse de 31,7% en 2015, contre 1,7% en 2014, du fait de la bonne répartition pluviométrique sur toute l'étendue du territoire national. La mise en œuvre du Programme d'Accélération de la Cadence de l'Agriculture sénégalaise (PRACAS), qui vise une agriculture moderne, compétitive, diversifiée et durable, a permis d'accroître les superficies cultivées ainsi que les rendements des spéculations ciblées.

Globalement, les performances enregistrées dans le sous-secteur agricole sont portées à la fois par *l'agriculture vivrière* et *l'agriculture d'exportation et industrielle*, en hausse respectivement de 35,4% et 20,9% en 2015. L'agriculture vivrière a tiré profit de la bonne tenue de la production céréalière, notamment du riz, du mil et du maïs, ainsi que des produits horticoles. Quant au dynamisme noté dans l'agriculture industrielle, il est à mettre en rapport avec les performances enregistrées dans la production d'arachide, avec une croissance de 39,2%, ainsi que de coton en graine (+16,7%).

Dans le **sous-secteur de l'élevage et de la chasse**, l'activité a enregistré une légère décélération, passant de 4,9% en 2014 à 4,8% en 2015. Cette situation est imputable aux résultats enregistrés dans l'abattage d'ovins (+10,2%) et, dans une moindre mesure, de bovins (+6,3%).

Le **sous-secteur de la pêche** (-1%) est principalement marqué en 2015 par le repli de la pêche artisanale (-2,8%), du fait des mauvaises conditions climatiques et du démarrage tardif de la saison. Toutefois, la pêche industrielle affiche, sur la même période, une progression de 7,9%, perceptible à travers l'augmentation des captures, notamment de sardinelles, de maquereaux et de chinchards.

Au niveau du **secteur secondaire**, l'activité s'est bien comportée en 2015, avec une hausse de 7,1%, après 5,3% l'année précédente. Cette situation reflète le bon comportement des sous-secteurs suivants : (i) **transformation et conservation de viande et poisson**, (ii) **fabrication de sucre**, (iii) **matériaux de construction et BTP**, (iv) **énergie**, (v) **fabrication de produits chimiques** et (vi) **raffinage de pétrole**.

S'agissant des **secteurs d'appui à la production**, ils ont tiré profit de la poursuite de l'exécution des projets du PSE, des travaux de réhabilitation des infrastructures routières et, particulièrement, de la mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC). Ce contexte favorable a bénéficié aux matériaux de construction ainsi qu'aux activités de BTP.

Le sous-secteur de la construction a, en outre, tiré avantage de la poursuite des grands projets d'infrastructures de l'Etat, en l'occurrence, le démarrage des travaux de prolongement de la Voie de Dégagement Nord (VDN) sur l'axe CICES-Golf (VDN 2), de la Cité de l'Emergence et du Pôle urbain de Diamniadio. Globalement, l'activité de construction est ressortie en hausse de 7,0 % en 2015, après 11,3 % en 2014.

Le **sous-secteur de l'énergie** progresse de 6,2 % en 2015 contre 9,7 % l'année précédente, malgré les retards enregistrés dans la livraison de certaines centrales, notamment la centrale à charbon prévue sur le site de Sendou. En effet, le **Programme de Réhabilitation 2014-2015** a permis de recouvrer une capacité comprise entre 60 et 90 mégawatts et la **branche « eau »** a été dopée, en partie, par la mise en œuvre du PUDC.

Concernant le **secteur tertiaire**, l'activité s'est confortée de 3,8 %, après 4,1 % en 2014, sous l'effet du ralentissement du rythme des activités dans le **sous-secteur du commerce**, de 5,4% en 2014 à 3,9% en 2015, imputable notamment au commerce de véhicules qui a enregistré une contraction de 4,6 %, en 2015, liée en grande partie aux difficultés rencontrées dans le processus d'immatriculation des véhicules neufs.

Au plan **budgétaire**, l'objectif de déficit de 389 milliards de FCFA (4,8 pourcent du PIB révisé) a été respecté en dépit de la forte augmentation des intérêts au titre de la dette extérieure. Le Gouvernement a poursuivi les efforts de rationalisation des dépenses de fonctionnement afin de favoriser l'investissement dans le capital humain et les infrastructures publiques notamment. La masse salariale a été maîtrisée autour du plafond de 526 milliards en 2015.

II.2. Evolution des indicateurs sociaux

L'année 2015 a coïncidé avec la fin de la mise en œuvre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui visaient à réduire la pauvreté de moitié. A l'arrivée, des progrès importants ont été réalisés. Le Sénégal, à l'image d'autres pays en Afrique, a enregistré une accélération de sa croissance économique, une augmentation des inscriptions à l'école primaire, une amélioration de la parité homme/femme, une réduction de la mortalité infantile et maternelle, une diminution de la prévalence du VIH/Sida et l'atteinte des cibles pour l'accès à l'eau potable.

L'incidence de la **pauvreté monétaire** n'a cessé de baisser depuis 1994 et serait de 34,6% en 2015, contre un objectif cible de 34% pour l'OMD-1. Les programmes d'appui aux groupes vulnérables, tels que la Bourse de sécurité familiale et la Couverture Maladie Universelle (CMU), devraient contribuer à la lutte contre la pauvreté et à l'amélioration des conditions de vie des populations, surtout en milieu rural.

L'analyse de la **sécurité alimentaire**, en 2015, révèle un état alimentaire globalement stable au sein de la population sénégalaise. Plus de quatre personnes sur cinq (84%) sont capables de satisfaire leurs besoins alimentaires et non alimentaires sans recourir à des stratégies d'adaptation inhabituelles ou dépendre de l'assistance humanitaire (phase minimale). Les disponibilités en produits céréaliers par la production locale ont permis d'améliorer sensiblement le taux de couverture qui passe de 43,1% en 2014 à 71% en 2015.

Au titre de **l'emploi**, il ressort des résultats de l'Enquête nationale que le taux d'occupation s'établit à 39% en 2015; cela signifie que sur 100 personnes en âge de travailler, seules 39 occupent un emploi. Le taux de chômage est, pour sa part, estimé à 13,0% au niveau national. Les autres zones urbaines (hors Dakar) affichent le taux de chômage le plus élevé, avec près de 17,2 actifs sur 100 en situation de chômage, contre 10,8% dans la zone urbaine dakaroise. En milieu rural, le taux de chômage est nettement plus faible.

Au niveau de **l'éducation**, en dépit des efforts constants d'amélioration des niveaux d'enrôlement des enfants à l'école, le Taux brut de scolarisation (TBS) est estimé en 2015 à 86,4% au niveau national, avec un indice de parité favorable aux filles. La légère baisse constatée en 2015 est imputable au changement de base de la tranche d'âges de 6 à 11 ans, dû d'une part à l'institutionnalisation de la scolarisation à partir de 6 ans, en lieu et place de 7-12 ans, et d'autre part, à la révision des projections démographiques issues du recensement de la population (RGPHAE-2013).

Le taux d'achèvement du cycle primaire ressort à 60,9 % en 2015 pour un objectif cible de 75%. Néanmoins, le taux reste favorable aux filles (66,2 % contre 55,8% pour les garçons en 2015). L'analyse de ces résultats mitigés ne peut se faire qu'à travers une approche multifactorielle, prenant en compte notamment le niveau de maîtrise des compétences fondamentales dans les disciplines-outils (lecture et mathématiques) et les indicateurs de flux corrélés à la qualité et à l'environnement des enseignements, voire des apprentissages.

Le taux de réussite des élèves s'est amélioré à tous les niveaux, sans toutefois atteindre les cibles fixées. Pour le CFEE, il a progressé de 34,3 % en 2014 à 38 % à 2015, pour une cible de 40%. Concernant le taux de réussite au BFEM, il est passé, sur la même période, de 42,5% à 43,2 %, pour une cible de 65,5%, tandis que le taux de réussite au baccalauréat est resté stable à 31,8 % entre 2014 et 2015. Ces résultats traduisent les faibles performances du système éducatif national, liées notamment aux grèves cycliques, au non-respect du quantum horaire, à la faible maîtrise des curricula de formation, au faible encadrement des enseignants.

Dans le domaine de **la santé**, des efforts appréciables ont été enregistrés au titre de l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et la lutte contre les grandes maladies telles que le sida, le paludisme entre autres, même si le rythme d'évolution des objectifs fixés est encore lent. En effet, les taux de mortalité juvénile et infanto-juvénile ont diminué entre 2013 et 2015, passant respectivement de 23‰ à 21‰ et de 65‰ à 59‰.

Ces performances s'expliquent d'une part, par les progrès réalisés dans la lutte contre la malnutrition des enfants, qui ont conduit à un bond de 3% de la proportion d'enfants malnutris guéris, et d'autre part, par la bonne mise en œuvre du Programme élargi de vaccination (PEV). Pour le sida, le Sénégal fait partie des pays en Afrique au sud du Sahara qui ont les taux d'incidence les plus faibles, avec un taux de 0,7%.

Au titre **du cadre de vie**, l'amélioration de l'accès aux services énergétiques notée en 2014 s'est confirmée en 2015, à la faveur des efforts consentis pour réhabiliter les unités de production d'énergie électrique et assurer la maintenance des centrales. En milieu rural, le Programme national d'Urgence d'Electrification rurale (PNUER), les projets d'électrification rurale d'initiative locale (ERIL) et le Programme d'Urgence de Développement communautaire (PUDC) ont permis un accès à l'électricité à 31,5% des ménages en 2015 contre 30% en 2014.

De même, la mise en œuvre du Programme Eau Potable et Assainissement pour le Millénaire a permis de réaliser d'importants progrès pour l'atteinte des OMD avant la date-butoir pour l'accès à l'eau et l'assainissement en milieu urbain. En effet, le taux d'accès global en milieu urbain s'établit à 98% entre 2014 et 2015, contre 95% en 2013. Le taux d'accès par branchement privé est de 96% pour la région de Dakar et de 82% pour les autres villes du Sénégal. En milieu rural, le taux d'accès global est de 87,6% en 2015 contre 86,6% en 2014 soit une couverture de 15992 localités. Il ressort des analyses que le taux national d'accès par adduction d'eau potable s'établit à 74% en 2015 contre 69,9% en 2014.

En ce qui concerne l'assainissement, les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé continue (EDS-continue) de 2015 révèlent que 62,2% de la population urbaine a accès à l'assainissement amélioré.

Dans le domaine de **l'habitat**, il est à noter que 73,1% des ménages sont propriétaires de leur logement en 2015. Dans l'ensemble, 8 500 unités d'habitations ont été construites en 2015 contre 5 173 en 2014.

En ce qui concerne la **protection sociale**, le Programme de bourse de sécurité familiale (PNBSF) a enrôlé 196 159 bénéficiaires en 2015, soit 98,1% de la cible de 200 000 ménages. Le programme touchera 250 000 ménages en 2016 et 300 000 en 2017. S'agissant de la Couverture Maladie universelle (CMU), le taux a atteint 32% en 2015; l'objectif étant d'atteindre une couverture de 75% en 2017. La gratuité des soins chez les enfants de 0 à 5 ans a touché 3 285 824 bénéficiaires de janvier 2014 à décembre 2015 tandis que 17 961 cas ont été enregistrés en 2015 au titre de la gratuité des césariennes.

II.3. Analyse genre de l'évolution des indicateurs sociaux

Au regard de l'analyse genre des résultats socioéconomiques obtenus avec la mise en œuvre du PSE, des progrès significatifs ont été enregistrés dans la réduction des inégalités sociales. En 2014, une nouvelle loi relative à la nationalité, a été promulguée et permet aux femmes sénégalaises de donner la nationalité à leur époux et à leurs enfants de nationalité étrangère.

Le leadership politique des femmes s'est beaucoup renforcé avec l'application effective de la loi instituant la parité absolue Homme-Femme dans les instances électives.

L'autonomisation des femmes par le renforcement des capacités entrepreneuriales et la participation des femmes à la vie économique constitue une grande priorité pour le Gouvernement qui a mis en place des mécanismes de financements comme le Fonds de crédits femmes, le Fonds d'appui à l'entreprenariat féminin.

Au titre de **l'emploi**, il ressort des résultats de l'Enquête nationale que le taux d'occupation s'établit à 39,0% en 2015. Le taux d'activité est nettement plus élevé chez les femmes 50,4% et est, avec un taux d'activité des femmes au moins deux fois supérieur à celui des hommes. Le taux de chômage des femmes est de 78,1% contre 38,9% chez les hommes». Il est nettement supérieur à celui des hommes».

Dans le domaine de **l'Education**, l'évolution des effectifs montre que les filles ont été les principales bénéficiaires de l'effort de recrutement consenti au niveau du système éducatif. Le Taux brut de scolarisation (TBS) est estimé en 2015 à 86,40% au niveau national, avec un indice de parité favorable aux filles. Concernant le taux d'achèvement du cycle primaire a connu une légère baisse passant de 62,5 % en 2014 à 60,9 % en 2015 pour un objectif cible 75%. Néanmoins, il reste favorable aux filles (66,2 %), contre 55,8% pour les garçons en 2015

Dans le domaine de la **santé**, des efforts appréciables ont été enregistrés dans le cadre de l'amélioration de la santé de la mère, de l'enfant et la lutte contre les grandes maladies telles que le sida, le paludisme entre autres, même si le rythme d'évolution des objectifs fixés est encore lent. Le taux d'accouchements assistés par du personnel qualifié a connu une baisse passant de 59% en 2014 à 53%, soit un gap de 19% par rapport à la cible de 80%. De même, le taux d'achèvement (couverture adéquat) en CPN, passe de 48% en 2014 à 47% en 2015, en retrait de 16 points par rapport à la cible de 63%.

III. Projections économiques pour l'année 2016

En 2016, la croissance mondiale resterait faible (+3,2%), mais en légère amélioration de 0,1 point de pourcentage, sous l'impulsion des économies émergentes et en développement (+4,1% contre 4% en 2015). La croissance dans les pays avancés se stabilisera globalement, en relation avec la faiblesse de la demande mondiale significativement impactée par la poursuite du ralentissement de l'économie chinoise (+6,5% contre 6,9% en 2015). En Afrique subsaharienne, la croissance poursuivra son ralentissement (+3% contre +3,4% en 2015), en raison de la persistance des difficultés des économies nigériane et sud-africaine.

Le commerce mondial devrait s'améliorer en 2016, sous l'effet, principalement, des économies émergentes et en développement. Toutefois, la tendance baissière des prix des produits de base devrait se poursuivre en 2016. En effet, le cours du baril de pétrole est ainsi attendu en repli de 31,6%. Pour leur part, les cours des matières premières hors combustible se replieraient de 9,4% en moyenne. L'inflation resterait ainsi faible dans les pays avancés, et modérée dans les économies émergentes et en développement, en raison de la faiblesse de la demande.

Au plan interne, l'activité économique devrait être marquée, en 2016, par la consolidation de la croissance économique dans un contexte de faible inflation et de réduction du déficit public. L'activité économique tirerait profit de l'accélération de la cadence dans la mise en œuvre des projets du PSE, notamment dans l'énergie, l'agriculture (filiales riz et horticulture), le tourisme, les mines et les infrastructures, en particulier les importants projets annoncés à Diamniadio (parc d'exposition, hôtel 5 étoiles, cité du savoir, Université Amadou MoctarMbow, etc.). En outre, l'amélioration de la situation sécuritaire et sanitaire dans la sous-région et des perspectives mondiales plus favorables seraient profitables à l'économie nationale.

Le taux de croissance du PIB réel est projeté à 6,6% en 2016, après 6,5% en 2015. Ce regain d'activité serait porté principalement par les secteurs primaire et secondaire et, dans une moindre mesure, le secteur tertiaire.

L'inflation, mesurée par le déflateur du PIB, est projetée à 2,0 % en 2016 contre une estimation de 0,0 % en 2015. Globalement, le PIB s'établirait à 8756 milliards en 2016 contre 8050 milliards en 2015¹.

Au plan budgétaire, l'objectif de déficit est fixé à FCFA 372 milliards en 2016, soit 4,2% du PIB. Il résulterait du renforcement de la mobilisation des ressources et d'une meilleure maîtrise des dépenses courantes.

Les échanges avec le reste du monde devraient être marqués en 2016 par une atténuation du déficit du compte des transactions courantes (à 6,3% contre 7,1% en 2015) ainsi que par un fort repli de l'excédent du compte de capital et d'opérations financières.

¹Toutefois, ces montants seront revus d'ici la fin de l'année avec les travaux de changement de base en cours

Globalement, le solde de la balance des paiements devrait ressortir en excédent de 43,5 milliards, contre 154,9 milliards en 2015.

La **situation monétaire** serait caractérisée, en 2016, par une augmentation de 43,5 milliards des avoirs extérieurs nets, un accroissement du crédit intérieur de 8,1% et une expansion de la masse monétaire de 7,1%. Ainsi, le taux de financement bancaire de l'économie devrait se situer à 33,7%.

IV. Perspectives économiques pour la période 2017 - 2019

En perspective sur la période 2017-2019, le Gouvernement poursuivra la mise en œuvre des projets et réformes du PSE en vue de réaliser une croissance forte, durable et inclusive. La gestion budgétaire continuera de s'inscrire dans la poursuite d'une politique prudente en matière de finances publiques et d'endettement, afin de préserver la stabilité macroéconomique.

Pour l'année 2017, la relance de l'économie sénégalaise devrait se consolider davantage, avec un taux de croissance du PIB réel projeté à 6,8% contre 6,6% en 2016. L'activité économique serait soutenue par le dynamisme des différents secteurs d'activités grâce, notamment, à la mise en œuvre des réformes structurelles qui permettront d'améliorer l'environnement des affaires et de libérer le potentiel de croissance.

Globalement, sur le moyen terme, le taux de croissance du PIB réel est attendu en moyenne à 7,0% sur la période 2017-2019, reflétant notamment le dynamisme du sous-secteur de l'agriculture à travers les programmes d'autosuffisance alimentaires (riz, oignon, etc.); la relance soutenue des activités extractives et des industries chimiques, la bonne tenue des sous-secteurs des mines, des BTP ainsi que des télécommunications.

Dans le même sillage, l'inflation resterait maîtrisée ainsi que le déficit public qui se situerait à 3% à l'horizon de convergence fixé en 2019.

La situation des échanges avec le reste du monde devrait être marquée par une réduction progressive du déficit du compte des transactions courantes (6,8% en 2017, 6,4% en 2018 et 6,2% en 2019) à la faveur notamment du développement des exportations.

Il convient toutefois de souligner que l'atteinte de ces objectifs suppose une bonne mise en œuvre des réformes qui nécessite la prise en charge des **principaux facteurs de risques** qui concernent :

- l'instabilité institutionnelle et sociale,
- les résistances aux changements,
- la faible appropriation des réformes,
- la faible mobilisation des ressources budgétaires,
- l'absence des ressources humaines requises pour conduire les réformes et les projets,

- les retards dans la mise en œuvre des réformes sur l'environnement des affaires et la modernisation de l'Administration publique,
- les aléas climatiques (inondations, sécheresse),
- la capacité d'absorption limitée des ressources, et
- un suivi-évaluation insuffisant.

CHAPITRE DEUXIEME : GESTION DES FINANCES PUBLIQUES

I. Situation de l'exécution budgétaire de 2015

La gestion budgétaire en 2015 a été caractérisée par la bonne tenue des agrégats budgétaires confortant ainsi le rythme de réduction du déficit budgétaire observé depuis 2012. En effet, le déficit budgétaire a enregistré un recul de 0,3 point de pourcentage, en passant de 5,1% du PIB (384 milliards) en 2014 à 4,8% du PIB (389 milliards) en 2015.

Cette amélioration est le résultat, d'une part, de la mobilisation satisfaisante des ressources internes, à la faveur d'un environnement économique propice et des stratégies déclinées par les régies de recettes (renforcement du contrôle fiscal et suivi rigoureux des prises en charge notamment) et, d'autre part, de la performance dans la gestion des dépenses publiques, marquée par un meilleur ciblage des priorités et la poursuite de la rationalisation des dépenses courantes et l'accroissement des dépenses d'investissement ayant un impact direct sur la croissance.

I.1. Mobilisation satisfaisante des ressources budgétaires

Les ressources totales se sont inscrites en hausse de 5,2%, passant, ainsi, de 1927 milliards en 2014 à 2026,3 milliards en 2015. Cette évolution reflète principalement, la progression des recettes budgétaires qui a permis de juguler la réduction des dons.

Les recettes budgétaires sont évaluées à 1708,8 milliards, soit une augmentation de 8,5%, imputable aussi bien aux recettes fiscales (1597,1 milliards) qu'aux recettes non fiscales (111,7 milliards) en hausse, respectivement, de 7% et 21,1%.

Au titre des **recettes fiscales**, la progression observée reflète la bonne tenue des impôts directs recouverts à hauteur de 456,9 milliards en 2015 (+10%), les impôts indirects affichant une hausse de 6%.

Les impôts directs sont recouverts à hauteur de 456,9 milliards en 2015, enregistrant ainsi un accroissement de 41,5 milliards (+10%). Cette hausse est attribuable, essentiellement, à l'impôt sur les sociétés (IS) (+10,1%) et à l'impôt sur le revenu (IR) (+11,3%). Il faut noter que le dynamisme de l'activité économique en 2014 (base de calcul de l'IS de 2015) ainsi que les actions menées au cours de 2015 par l'administration fiscale en termes de contrôle et de suivi, ont contribué à la bonne tenue du recouvrement de l'IS et de l'IR.

S'agissant des impôts indirects, les taxes sur biens et services intérieurs (hors FSIPP) sont ressorties à 426,5 milliards, soit une progression de 57 milliards (+6%) sur une base annuelle. Ce redressement traduit les bons niveaux de recouvrement enregistrés sur la TVA intérieure hors pétrole (+8,9%), la taxe spécifique (+4,5%) et la taxe sur les activités

financières (+4,1%) qui sont respectivement ressortis à 241,4 milliards, 107,4 milliards et 47,7 milliards.

Au niveau du cordon douanier, les recettes sont évaluées à 578,6 milliards en 2015 contre 545,6 milliards un an auparavant, soit une augmentation de 6,1% (+33 milliards). Les recettes sur les produits pétroliers ont été globalement recouvrées à hauteur de 288,3 milliards en 2015 contre 270,9 milliards en 2014, soit une progression de 6,4%.

Les droits d'enregistrement et de timbre, pour leur part, sont ressortis à 66,9 milliards en 2015 contre 56,4 milliards un an auparavant, soit une amélioration de 18,6% (+10,5 milliards). Au total, la **pression fiscale** atteint 19,8% en 2015, contre 19,2% en 2014. Ce relèvement traduit notamment, l'élargissement progressif de l'assiette fiscale.

Quant aux **recettes non fiscales**, elles se sont inscrites en hausse de 21,1% pour se situer à 111,7 milliards en 2015. Cette amélioration est portée, notamment, par la progression de 17,1 milliards des revenus des domaines, la hausse de 2,1 milliards des dividendes ainsi que le recouvrement de la prime « Assurance Risque Climat » pour un montant de 9 milliards en 2015. Ces progressions ont été atténuées par les baisses enregistrées au niveau des commissions de transfert et du « prélèvement spécial sur le secteur des télécommunications (PST)».

Concernant **les dons**, ils se sont inscrits en baisse de 8,5% pour se situer à 232 milliards en 2015, répartis entre les dons budgétaires (31,2 milliards) et les dons en capital (200,8 milliards).

Pour les **ressources extérieures** de l'année 2015, le montant total des décaissements (base ordonnancement) s'élève à 417,8 milliards de FCFA répartis en emprunts pour 217 milliards de FCFA et de subventions pour 200,8 milliards de FCFA. Le taux d'exécution se situe ainsi à 103% par rapport aux prévisions annuelles de tirages de 405 milliards de FCFA du Budget Consolidé d'Investissement (BCI) de l'année 2015. Le niveau des décaissements a augmenté de 26,9 milliards de FCFA en valeur absolue et de 7% en valeur relative, comparativement à celui de la gestion 2014 (lequel était de 390,9 milliards de FCFA).

S'agissant des **conventions de financement** conclues en 2015, elles sont au nombre de quatre-vingts (80) et portent sur un montant de 2057,982 milliards FCFA. Au total, vingt-deux (22) mois après la tenue du Groupe consultatif pour le financement du PSE à Paris (du 24 février 2014 au 31 décembre 2015), cent-trente-sept (137) conventions ont été conclues avec les partenaires techniques et financiers pour un montant total de 2945,690 milliards de FCFA sur des annonces de contributions de 3 729 milliards de FCFA. Ce qui correspond à un taux de concrétisation des engagements de 79%, traduisant une performance à deux (2) ans du terme de la phase quinquennale du Plan d'Actions prioritaires (PAP) 2014-2018 du PSE.

Comparé au gap d'un montant de 1 853 milliards de FCFA inscrit dans le PAP du PSE, le niveau de mobilisation des financements est très satisfaisant puisque supérieur à 100%. La répartition sectorielle des dites conventions laisse apparaître une prépondérance des

Infrastructures de transports (29,32%), de l'Énergie (17,55%), de l'Agriculture (16,43%), de la santé et Protection sociale (10,19%) ainsi que de l'Hydraulique et de l'Assainissement (8,84%).

I.2. Exécution efficace des dépenses budgétaires

Les dépenses totales et prêts nets sont ressortis à 2411,5 milliards à fin 2015 contre 2318,7 milliards en 2014, soit un accroissement de 92,8 milliards (+4%). Cette progression modérée résulte des efforts de rationalisation des dépenses qui a abouti à la hausse maîtrisée des dépenses courantes de seulement 0,9% et de l'augmentation des investissements de l'ordre de 6,7%.

S'agissant des dépenses courantes, elles sont passées de 1409,3 milliards à 1504,4 milliards entre 2014 et 2015, soit une progression de 6,7% imputable à la hausse des charges d'intérêts sur la dette publique, aux charges de personnel ainsi qu'aux dépenses de fonctionnement.

Les paiements au titre des **intérêts sur la dette publique** ont augmenté de 28,8 milliards (22%) pour s'établir à 159,8 milliards en 2015, sous l'effet essentiellement des intérêts sur la dette extérieure.

Quant aux **dépenses de fonctionnement**, elles sont évaluées à 818,5 milliards, soit une hausse contenue à 3,2%, impulsée par les transferts et subventions qui se sont confortées de 24,1% pour s'établir à 434,2 milliards. En revanche, les charges de fournitures et d'entretien se sont inscrites en baisse de 13,3% pour ressortir à 384,3 milliards, en liaison avec la poursuite des mesures de rationalisation des dépenses de fonctionnement.

Les **dépenses de personnel** sont chiffrées à 526,1 milliards en 2015 contre 485,4 milliards un an auparavant, soit une progression de 8,4%. D'importantes mesures ont été mises en œuvre dans le courant de l'année pour contenir l'évolution de la masse salariale. Il s'agit, notamment, du plafonnement des rappels au niveau prévu par la loi de finances, de l'application des dispositions légales et réglementaires pour l'attribution des indemnités horaires pour travaux supplémentaires et de la maîtrise de l'intégration des corps émergents dans la fonction publique.

Le ratio « masse salariale rapportée aux recettes fiscales » s'est, dès lors, établi à 32,7% contre 33% en 2014, soit en deçà du plafond de 35% retenu dans le cadre de la surveillance multilatérale.

Pour ce qui est des **dépenses d'investissement**, elles se sont légèrement accrues (+8 milliards) pour ressortir à 907,2 milliards en 2015. Cette modeste augmentation est imputable, entre autres, au glissement en 2016 dans le démarrage de certains grands projets d'investissement dans le cadre du PSE. Elle a été portée par les dépenses d'investissement sur ressources extérieures, qui se sont établies à 405 milliards, soit une

augmentation de 3,6% (+14,2 milliards). Elles ont été exécutées sous forme de prêts projets pour 204,3 milliards et de dons en capital pour un montant de 200,8 milliards.

Les dépenses en capital sur ressources intérieures, quant à elles, sont ressorties à 502,2 milliards en 2015, soit un repli de 1,2% (-6,1 milliards) du fait du retard dans le démarrage des projets d'infrastructures ferroviaires (Train Express Régional et Chemin de fer Dakar-Bamako) dont les études ont duré plus que prévu. Au total, le ratio « dépenses en capital sur ressources internes rapportées aux recettes fiscales » est ressorti à 31,4%, largement supérieur au seuil de 20% fixé dans le cadre des critères de convergence de l'UEMOA traduisant les efforts consistants de l'Etat dans le financement des investissements publics.

I.3. Financement de qualité du déficit budgétaire

Le financement du déficit budgétaire pour un montant de 389 milliards s'est opéré à travers, notamment, un financement extérieur net de 341,4 milliards et un financement intérieur net de 41,1 milliards².

Le financement extérieur a reposé, essentiellement, sur des tirages sur les prêts à hauteur de 233,8 milliards (dont 29,5 milliards de tirages trésorerie et 204,3 milliards sur les prêts projets), la sollicitation du marché sous-région des titres pour un montant net de 183 milliards³. L'amortissement de la dette extérieure est ressorti à 61,7 milliards, tandis que le financement intérieur s'est traduit principalement par un engagement net vis-à-vis des banques commerciales de 46,8 milliards et un désengagement de 5,7 milliards vis-à-vis de la BCEAO reflétant le remboursement du dépôt koweïtien.

Le stock de la dette publique est passé de 4112,9 milliards en 2014 à 4597,7 milliards à fin 2015, soit un accroissement de 11,8% contre une progression de 23,1% un an auparavant. Quant au ratio de l'encours de la dette publique par rapport au PIB, il est ressorti à 57,1% en 2015 contre 54,4% un an auparavant, soit en dessous de la norme de 70% retenue dans le cadre du pacte de convergence de l'UEMOA.

L'encours est composé de la dette extérieure et de celle intérieure pour des montants respectifs de 3317,9 milliards et 1279,7 milliards. Le service de la dette publique extérieure en 2015, pour sa part, a représenté 11,1% des recettes budgétaires et 8% des exportations de biens et services, par rapport à des plafonds respectifs de 22% et 25% retenus dans le cadre de l'analyse de viabilité de la dette publique.

²L'écart de 4,5 milliards entre le montant total du financement du déficit et la somme des financements extérieurs et intérieurs est enregistré dans le TOFE en « erreur et omission »

³Pour retracer les 341,4 milliards de financement extérieur, il faut tenir compte des autres sources de financement extérieur (+12,7 milliards), du remboursement de la dette extérieure (-61,7 milliards) et du Sukuk (-26,4 milliards).

II. Projections budgétaires pour l'année 2016

En 2016, les prévisions du Budget général devraient connaître une révision à la hausse par rapport aux autorisations parlementaires à la suite du bon comportement des recettes et de l'application stricte des orientations de rationalisation retenues en matière de dépenses dans la loi de finances de l'année 2016.

Toutefois, les projections des Comptes spéciaux du Trésor (CST), les remboursements de prêts rétrocédés et des emprunts ainsi que les ressources et les charges d'investissement sur ressources extérieures arrêtées respectivement à 97,750 milliards FCFA, 3 milliards FCFA, 531,900 milliards FCFA et 434 milliards FCFA dans la loi de finances initiale de 2016 resteront inchangées. De même les projections du service de la dette publique seront maintenues à 595,640 milliards FCFA.

II.1. Révision des ressources à la hausse

Les ressources de la loi de finances corrigées sont projetées à 3 197,39 milliards FCFA contre 3 022,390 milliards FCFA dans la loi de finances initiale pour 2016, soit une hausse de 175 milliards FCFA en valeur absolue et 5,8% en valeur relative.

Ce montant comprend :

- les ressources du budget général projetées à 3 099,640 milliards FCFA contre 2 924,640 milliards FCFA pour les prévisions de la loi de finances initiale pour 2016, soit une hausse de 175 milliards FCFA en valeur absolue et 5,98% en valeur relative ;
- les recettes des comptes spéciaux du Trésor restent inchangées par rapport aux autorisations et sont fixées à 97,750 milliards FCFA.

La hausse des ressources du budget général pour l'année 2016 est imputable essentiellement aux recettes exceptionnelles pour un montant de 140 milliards FCFA, aux recettes fiscales pour un montant de 58 milliards FCFA. Cette progression a été atténuée par la baisse des prévisions sur les dons budgétaires pour un montant de 23 milliards FCFA. Ainsi les ressources du budget général se décomposent comme suit :

a. Les recettes fiscales

Elles ont été projetées à 1779,000 milliards FCFA contre 1721,000 milliards FCFA dans la loi de finances initiale pour 2016, soit une hausse de 58,000 milliards FCFA en valeur absolue et de 3,37% en valeur relative.

b. Les recettes exceptionnelles

Les prévisions de recettes exceptionnelles sont estimées à 203,740 milliards FCFA contre 63,740 milliards FCFA dans la loi de finances initiale de 2016 ; soit une hausse de 140 milliards FCFA représentant d'une part, la valeur de la variation du prix actuel des obligations par rapport au prix de ces titres en 2011 pour un montant de 40 milliards FCFA, et d'autre part, les ressources attendues du renouvellement de la convention de concession de la SONATEL ainsi que de l'attribution de la licence 4G pour un montant de 100 milliards FCFA.

c. Les dons budgétaires

Ils passent de 58 milliards à 35 milliards dans la loi de finances de 2016, soit une baisse de 23 milliards en valeur absolue et de 39,66% en valeur relative.

II.2. Révision à la hausse des charges de l'Etat

Les charges totales de l'Etat dans la loi de finances corrigées sont estimées à 3 197,390 milliards FCFA contre 3 022,390 milliards FCFA dans la loi de finances initiale pour 2016, soit une hausse de 175 milliards FCFA en valeur absolue et 5,8% en valeur relative. Cette hausse s'explique par ce qui suit :

a. Une masse salariale revue à la hausse pour soutenir le pouvoir d'achat des travailleurs et renforcer l'appareil sécuritaire

Malgré les mesures importantes prises dans la loi de finances initiale 2016 dans le cadre de la politique de rémunération de l'Etat, des besoins importants subsistent, d'où la nécessité de la révision en hausse de la masse salariale pour prendre en charge :

- ✓ les incidences financières des accords conclus entre le Gouvernement et les syndicats d'enseignants relativement aux mises en solde et aux rappels, ayant un impact budgétaire supplémentaire de 28,212 milliards FCFA sur la gestion 2016 ;
- ✓ l'impact budgétaire net du recrutement des Forces de défense et de sécurité pour un montant de 6,2 milliards FCFA.

C'est pourquoi, la masse salariale initialement arrêtée dans la loi de finances pour l'année 2016 à 538,188 milliards de FCFA devrait se situer à 572,6 milliards de FCFA, soit une augmentation de 34,412 milliards de FCFA en valeur absolue et de 6,4% en valeur relative. Si on intègre dans la masse salariale stricto sensu, le traitement des institutions comme l'Assemblée nationale et le Conseil économique, social et environnemental, on passerait de 556 milliards de la LFI 2016 à 590 milliards à la LFR 2016.

b. Réaménagement des dépenses de fonctionnement

Le Gouvernement poursuit sa politique de rationalisation des dépenses courantes par le réaménagement des dépenses de fonctionnement à hauteur de 10 milliards de francs CFA. Ce réaménagement s'est opéré grâce à un examen minutieux des dépenses de fonctionnement ayant permis de déceler des niches d'économie qui ont été réorientées à la prise en charge, notamment, des dépenses nouvelles suivantes :

- impact budgétaire de la réforme des titres et grades du personnel des universités pour un montant de 3,3 milliards de francs CFA ;
- différentiel de transport de produits pétroliers pour un montant 1,4 milliard francs CFA ;
- compensation financière pour stabiliser les prix des denrées de première nécessité pour un montant de 4 309 300 000 francs CFA.

En définitive, les dépenses de fonctionnement hors personnel connaîtront une hausse marginale de 988 millions francs CFA par rapport aux inscriptions de la loi de finances initiale 2016 et se situeront à 746,8 milliards francs CFA.

c. Des dépenses d'investissement révisées en hausse pour plus de croissance

La révision de la Loi de Finances Initiale 2016 a particulièrement eu pour objet d'affecter des ressources budgétaires nouvelles d'un montant de cent quarante milliards (140 000 000 000) de francs CFA aux dépenses d'investissement pour renforcer les bases d'une croissance économique plus forte, équitablement répartie dans un environnement de bonne gouvernance, de paix et de sécurité nationale.

L'affectation de ces ressources a été guidée par les orientations stratégiques visant à promouvoir :

- ✓ une transformation structurelle de l'économie à travers la consolidation des moteurs actuels de la croissance et le développement de nouveaux secteurs créateurs de richesses, d'emplois, d'inclusion sociale et à forte capacité d'exportation et d'attraction d'investissements.

Cet axe a bénéficié de 92,4 milliards de FCFA des ressources de la LFR 2016 pour assurer le financement adéquat de la campagne de production agricole 2016-2017, résorber le gap de financement pour l'année 2016 de projets d'infrastructures routières, achever la construction de l'Aéroport AIBD, démarrer le programme de mise à niveau des aérodromes régionaux et renforcer le programme d'appui au secteur de la pêche.

- ✓ une amélioration significative des conditions de vie des populations, une lutte plus soutenue contre les inégalités sociales tout en préservant la base de ressources et en favorisant l'émergence de territoires viables.

Des ressources d'un montant de 15,8 milliards de FCFA ont été allouées à cet axe pour améliorer l'accès à l'eau potable des populations et doter de financement additionnel les projets d'entrepreneuriat des jeunes et des femmes.

- ✓ le renforcement de la sécurité, de la stabilité et de la gouvernance de la protection des droits et libertés et de la consolidation de l'État de droit afin de créer les meilleures conditions d'une paix sociale et de favoriser le plein épanouissement des potentialités.

Cet axe reçoit un financement additionnel de 31,8 milliards de FCFA dans la LFR 2016 pour la mise en œuvre (i) de programmes d'équipement des forces de défense et de

sécurité (ii) de programmes de bonne gouvernance, d'aménagement du territoire, de développement local et de consolidation de l'Etat de droit.

Ainsi, les dépenses d'investissement prévues dans la loi de finances initiale 2016 pour 1 045 milliards de FCFA seraient réévaluées à 1 185 milliards de FCFA, soit une augmentation de 140 milliards de FCFA en valeur absolue et de 13,4% en valeur relative.

CHAPITRE TROISIEME : ORIENTATIONS ET PERSPECTIVES BUDGETAIRES 2017-2019

I. Les nouvelles orientations budgétaires

Les orientations budgétaires sur la période 2017-2019 tournent autour des axes qui suivent.

Le Gouvernement maintient sa stratégie en matière de politique fiscale, à savoir que l'impôt ne doit décourager ni la consommation, ni la création de richesse. Dans ce cadre, l'administration mène une campagne de promotion du civisme fiscal à l'effet d'inciter les personnes physiques ou morales qui exercent une activité imposable de s'acquitter de leur impôt et permettre ainsi l'élargissement de l'assiette.

La stratégie consistant à moderniser les administrations avec une utilisation plus accrue des technologies de l'information et de la communication dans leurs métiers (télé déclaration, télépaiement, échanges de données informatisées, etc.), mais aussi à renforcer leurs capacités, afin d'adapter les compétences des agents aux nouveaux défis posés par la fraude fiscale internationale, la dématérialisation des transactions et l'importance grandissante dans l'économie sénégalaise de certains secteurs tels que les mines et les hydrocarbures, sera davantage confortée.

La restauration des marges de manœuvre budgétaires de l'Etat à travers essentiellement une bonne collecte des recettes, une bonne maîtrise des dépenses courantes et un accroissement des dépenses d'investissement pour soutenir la croissance. Ainsi, la mobilisation des recettes internes sera marquée essentiellement par un bon suivi des contribuables et l'élargissement de l'assiette fiscale. Pour ce qui concerne les ressources extérieures, la stratégie va consister à généraliser les cadres de coopération arrêtés conjointement avec les Partenaires Techniques et Financiers et à veiller à leur exécution, ce qui permet d'avoir une visibilité à court et moyen termes sur leurs engagements financiers en faveur de notre pays et d'assurer conséquemment un suivi rapproché de l'aide publique au développement en vue d'en tirer le maximum de profit au bénéfice de nos populations.

La politique de rationalisation des dépenses courantes entamée depuis 2012 se poursuivra avec un accent particulier sur la gestion des subventions de l'Etat accordées aux structures autonomes dans l'optique d'accroître la transparence et la performance dans la gestion financière de ces structures. La signature des contrats de performance participe de l'atteinte de cet objectif.

L'efficacité et l'accroissement des dépenses d'investissement guidera les critères d'octroi des crédits y relatifs. Les propositions de projets d'investissement seront ainsi rigoureusement sélectionnées et analysées avant de pouvoir être inscrites dans le budget. La gestion autonome de la dette publique que le Sénégal compte désormais mener avec l'avis favorable du Fonds monétaire international (FMI) accompagnera les ambitions budgétaires sous

réserve de se référer à la stratégie de dette à moyen terme, élaborée et annexée chaque année à la Loi de finances initiale.

La mise en œuvre des politiques publiques sera poursuivie car depuis l'avènement du Plan Sénégal Emergent (PSE), le budget de l'Etat est, de plus en plus, considéré comme un moyen de réalisation des objectifs de développement économique et social. C'est fort de cela que le PSE est positionné dans le dispositif budgétaire comme un socle pour la préparation du budget de l'Etat.

La prise en compte de l'impact des engagements pris dans le cadre de la nouvelle Constitution et du dialogue social. C'est ainsi que les dépenses seront impactées par les efforts à déployer en terme de mises en solde des corps émergents de l'enseignement, matérialisant leur intégration dans la fonction publique. Le paiement des rappels d'avancement et d'intégration, la validation aux 2/3 des années de volontariat, de vacation et de contractualisation et leur alignement indiciaire, seront également pris en charge conformément à l'engagement du Gouvernement. Il en sera de même pour le complément de la prise en charge de l'impact du recrutement spécial des forces de défense et de sécurité.

La programmation budgétaire s'effectue dans un cadre pluriannuel. Elle part des exercices antérieurs et anticipe sur les exercices futurs. La pluri annualité permet ainsi au budget d'être plus en phase avec les stratégies nationales de développement et d'améliorer leur prise en compte dans la loi de finances et leur mise en œuvre effective. Elle se traduit au niveau global par le présent document qui ambitionne de donner une vue sur le secteur public incluant les collectivités locales, les entreprises publiques et les organismes de prévoyance sociale. Au niveau sectoriel, elle se traduit par l'élaboration du Document de programmation pluriannuelle des dépenses par chaque département ministériel.

L'implantation du budget-programme avec l'entrée en vigueur de la loi organique n°2011-15 du 08 juillet 2011 relative aux lois de finances, prévue le 1^{er} janvier 2017. Cette loi organique issue de l'internalisation de la directive n°06/2009/CM/UEMOA portant sur le même objet et faisant partie intégrante du nouveau cadre harmonisé des finances publiques, renforce la bonne gestion des finances publiques et introduit des innovations très importantes en termes de conception, présentation, vote et exécution du budget.

La conception du budget de 2017 repose sur une démarche innovante de passage d'une logique de moyens à une logique de résultats. Cette nouvelle approche est basée sur la philosophie d'amélioration de l'efficacité de l'action publique et d'instauration d'une véritable transparence dans la gestion publique en liant les allocations budgétaires à la réalisation d'objectifs prédéfinis.

La présentation du budget de 2017 se fera sous le format de budget programme. Il s'agira en effet, de regrouper les crédits des ministères en programmes. Les crédits budgétaires des Institutions quant à eux seront regroupés en dotations. La présentation en mode budget programme commande, pour illustrer la démarche de gestion axée sur les

résultats, de mettre davantage l'accent sur les résultats concrets qui peuvent être attendus de la mobilisation et de l'utilisation des allocations budgétaires, d'où l'élaboration de nouveaux documents budgétaires mettant l'accent sur la performance.

L'élaboration de documents budgétaires sur la performance. Ils sont constitués par le Projet Annuel de Performance qui permet d'associer chaque programme budgétaire à des objectifs précis et à des résultats attendus et le Rapport Annuel de Performance qui fait l'évaluation régulière des résultats des programmes à travers les indicateurs de performance.

II. Perspectives budgétaires sur la période 2017-2019

II.1. Poursuite de la politique de mobilisation efficiente des ressources

Le Gouvernement entend poursuivre les orientations stratégiques déclinées par les administrations fiscales et douanières, relatives à la modernisation, à l'utilisation de la télé déclaration et du télépaiement ainsi qu'aux échanges des données informatisées aux fins d'élargir l'assiette. De même, une promotion du civisme fiscal permettra de mobiliser de façon efficiente les ressources.

Au total, les ressources globales du DPBEP sur la période 2017-2019 sont projetées à 9853,75 milliards FCFA. Comparativement au DPBEP précédent, elles auront augmenté de 500 milliards F CFA environ en valeur absolue et 5,4% en valeur relative. Ces ressources sont réparties annuellement ainsi qu'il suit :

2017 : 3131,56 milliards FCFA

2018 : 3255,88 milliards FCFA

2019 : 3466,31 milliards FCFA

Elles se décomposent en :

- recettes fiscales pour un montant de 6203,8 milliards FCFA contre 5608,7 milliards sur la période 2016-2018, soit une hausse de 595,5 milliards FCFA en valeur absolue et 10,6% en valeur relative ;
- recettes non fiscales pour un montant de 352,8 milliards FCFA contre 324,8 milliards sur la période du DPBEP précédent, soit une variation à la hausse de 28 milliards FCFA en valeur absolue et 8,6% en valeur relative ;
- dons budgétaires pour 198,4 milliards FCFA contre 186,4 milliards sur la période triennale 2016-2018, soit une progression de 12 milliards FCFA en valeur absolue et 6,4% en valeur relative par rapport au DPBEP précédent ;
- autres ressources internes pour 1735,85 milliards constituées de recettes exceptionnelles et d'emprunts contre 1920,45 milliards au titre du DPBEP 2016-2018, soit une diminution de 182,6 milliards FCFA en valeur absolue et -9,5% en valeur relative. Cette baisse est liée à l'option résolue de baisse du déficit public pour le contenir au plafond limite de 3% à l'horizon 2019 ;

- ressources extérieures pour un montant de 1360,9 milliards FCFA contre 1308 milliards FCFA comparativement au précédent DPBEP, soit une hausse de 52,9 milliards FCFA en valeur absolue et 4% en valeur relative.

Concernant les ressources des comptes spéciaux du Trésor, les prévisions sont restées stables annuellement sur la période triennale 2017-2019, soit un montant cumulé de 294 milliards FCFA.

Globalement, les ressources globales du budget devront augmenter, à moyen terme (2017-2019), sur la base d'un taux de croissance annuel moyen de 2,7%. La réalisation de ces objectifs dépendra du renforcement de la stratégie en matière de politique fiscale abordée précédemment et la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions relatives à l'élargissement et la maîtrise de l'assiette fiscale (recensements, enquêtes cadastrales, etc.), le renforcement du pilotage du renseignement et du contrôle fiscal, du contrôle de la valeur appliquée lors de la liquidation des droits de porte et du contrôle régulier des régimes dérogatoires et suspensifs.

II.2. politique de maitrise des charges

Les prévisions des charges sur la période 2017-2019 sont évaluées à 9853,75 milliards FCFA. Elles comprennent le service de la dette pour 1704,95 milliards, soit une baisse de 3,5% par rapport au DPBEP 2016-2018, les dépenses de personnel pour 1906,6 milliards, soit une augmentation de 9,3% comparativement à la période 2016-2018, les dépenses courantes pour 2206,9 milliards, soit une légère hausse de 2,7% et les dépenses en capital pour 3741,3 milliards FCFA, soit un important accroissement de 10% ainsi que les dépenses des comptes spéciaux du trésor pour 294 milliards FCFA.

Tableau n°1 : Charges sur la période 2017-2019

Charges	2017	2018	2019	TOTAL
A- Dépenses sur ressources internes				
Dette publique	573,26	567,28	564,41	1704,95
Dépenses de personnel	585,40	635,20	686,00	1906,60
Autres dépenses courantes	724,10	716,20	766,60	2206,90
Dépenses en capital sur ress. Int.	713,80	793,90	872,70	2380,40
<i>Total dépenses ressources internes</i>	<i>2597</i>	<i>2713</i>	<i>2890</i>	<i>8198,85</i>
B- Dépenses sur ressources externes				
Dépenses en capital sur ress. Ext.	437,00	445,30	478,60	1360,90
<i>Total dépenses sur ress. externes</i>	<i>437</i>	<i>445,3</i>	<i>478,6</i>	<i>1360,9</i>
TOTAL (A + B)	3033,6	3157,9	3368,3	9559,75

II- COMPTES SPECIAUX DU TRESOR				
Dépenses	98	98	98	294
TOTAL CHARGES	3131,6	3255,9	3466,3	9853,75

A. Une poursuite de la stratégie de maîtrise de la dette

Au titre de l'endettement, la stratégie d'endettement à moyen terme (SDMT) 2017-2019 s'articule autour de :

- la stabilisation de la structure du portefeuille actuel de la dette intérieure (en moyenne 23% de Bons du Trésor et 77% d'Obligations du Trésor) et la consolidation des instruments de longues maturités (obligation 7 ans et 10 ans) et par conséquent l'atténuation du poids du service de la dette sur la trésorerie, et la réduction des coûts ;
- le maintien de la prédominance des ressources extérieures concessionnelles et au besoin de recourir à des ressources semi-concessionnelles pour des projets spécifiques ;
- et le recours aux ressources non concessionnelles ne devrait se faire que pour des projets matures porteurs de croissance, notamment dans le cadre de la mise en œuvre du PSE.

Concernant la dette extérieure, les nouveaux financements seront dominés par les ressources hautement concessionnelles auprès des bailleurs multilatéraux particulièrement la Banque mondiale et le groupe BAD/FAD pour en moyenne 45% des emprunts extérieurs. Les bailleurs bilatéraux, notamment ceux des pays de l'OCDE, qui octroient des ressources concessionnelles (avec un élément don en moyenne de 36%), devraient être sollicités pour en moyenne 25% des ressources à mobiliser. Les 30% qui restent seraient comblés par des ressources semi-concessionnelles et non concessionnelles.

En somme, il est retenu, pour les nouveaux financements, d'avoir un élément don moyen d'au moins 26% afin de sauvegarder la viabilité de la dette.

Pour le financement intérieur, la stratégie donne une répartition, en moyenne sur la période 2016-2019, de 22% de bons du Trésor et 78% d'obligations du Trésor avec une consolidation des maturités longues (7 ans et 10 ans) contre respectivement 23% et 77% en 2015. La structure du portefeuille serait en 2016 :

- les bons du Trésor (BT) seraient composés de 5% de BT à un (1) an et 17% de BT à deux (2) ans ;
- les obligations à trois (3) ans (32%) seraient payés à terme, contrairement aux amortissements annuels habituellement effectués ;

- les obligations à cinq (5) ans, sept (7) ans et dix (10) ans, respectivement 24%, 7% et 14%, bénéficieraient d'un délai de grâce de deux (2) ans.

Pour 2018 et 2019, l'encours de la dette se présente comme suit :

Tableau n°2: Encours de la dette publique totale en milliards de FCFA

Années	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dettes extérieures	2367,7	3047,4	3317,9	3847,6	4110,8	4390,3	4681,2
Dettes intérieures	974,04	1065,5	1279,7	1260,9	1326,9	1339	1366,9
Dettes totales	3341,74	4112,9	4597,6	5108,5	5437,7	5729,3	6048,1

Source : DDP : Stratégie de Dette à Moyen terme 2016-2019

B. Une évolution maîtrisée de la masse salariale

Entre 2017 et 2019, les efforts déjà entamés pour la régularisation des rappels en vue d'épuiser le stock, la prise en compte des mises en solde vont se poursuivre. Les orientations de politiques envisagées pour la prise en charge des fonctions régaliennes de l'Etat, notamment la Sécurité, l'Education dans son ensemble et la Santé, seront également maintenues, ceci en parfaite cohérence avec les objectifs dessinés dans le Plan Sénégal Emergent (PSE). En outre, les rappels et prises en compte impacteront sur le Glissement vieillesse-technicité⁴(GVT) sensiblement sur les années à venir.

En même temps, la mise en œuvre réussie pour rationaliser les dépenses publiques sera poursuivie, ce qui contribuera à alléger les dépenses de personnel de l'Assemblée nationale, du Conseil économique social et environnemental, mais aussi les dépenses relatives à l'alimentation des troupes.

Initialement prévues pour 5000 dans la loi de finances de 2016, les mises en solde vont passer à 10000 contractuels disposant du diplôme professionnel. De façon globale, les prévisions de dépenses de personnel sont évaluées à 585,4 milliards francs CFA en 2017, 635,2 milliards FCFA en 2018 et 686 milliards FCFA en 2019. Ces projections prennent en compte les dépenses de personnel de l'Assemblée nationale, du Conseil économique social et environnemental ainsi que des vacances de l'ENA.

C. Une nouvelle méthode d'évaluation des dépenses budgétaires

L'estimation des dépenses budgétaires pour la période 2017-2019 s'est faite sur la base d'un cadrage budgétaire tenant compte des priorités sectorielles. En effet, la méthodologie a consisté à :

- choisir une base de travail: l'exécution 2015 base ordonnancement a été retenue ;

⁴ Le GVT est un indicateur qui s'intéresse à la variation de la masse salariale à effectif constant.

- procéder à un ajustement de la base de travail à l’effet de disposer d’une prévision actualisée de l’exercice 2016 ;
- identifier les mesures de coûts et d’économie qui vont modifier la base ajustée pour décliner les tendances de 2017, 2018 et 2019 ;

Partant de cette méthodologie, les grandes masses par catégorie de dépenses ont été projetées sur la période considérée.

Ainsi dans le domaine de la **sécurité**, le Gouvernement compte poursuivre le renforcement des moyens d’intervention des forces de défense et de sécurité avec notamment le recrutement de la police, de la gendarmerie, de la Brigade nationale des sapeurs-pompiers. En outre, il est prévu le renforcement des moyens matériels d’intervention ainsi que la prise en compte d’une nouvelle prime pour la motivation des troupes.

Pour les **élections législatives de 2017**, des crédits seront alloués aux différents institutions et ministères participant à son organisation.

Concernant **l’Enseignement supérieur et la recherche**, il y a l’entrée en vigueur de la réforme des titres et des grades dont l’impact financier est estimé à 3, 243 milliards FCFA. Par ailleurs, la prise en charge des bourses nationales est prévue de même que les centres des œuvres universitaires régionaux (CUR).

Pour les **affaires étrangères**, l’accent sera toujours mis sur les rubriques de dépenses prioritaires telles que les conférences internationales ou il y a un déficit à résorber notamment par rapport aux contributions internationales, le fonctionnement correct des postes diplomatiques et consulaires, de même que les lignes des locations de bâtiments à usage de bureaux ou de logements.

De même, il est prévu de mettre des crédits pour le fonctionnement du Haut conseil des collectivités territoriales, institution nouvellement créée.

Enfin, le budget 2017 sera également marqué par la poursuite des travaux de rationalisation des chapitres budgétaires pour le fonctionnement et l’investissement.

La détermination des programmes budgétaires qui serviront de support pour l’allocation des ressources pour 2017 s’est faite sur la base des politiques publiques poursuivies par chaque Ministère. En effet, c’est le découpage de chacune d’elles qui a permis d’obtenir les programmes ministériels. Aussi, sur la base des travaux réalisés lors de la formulation des DPPD, il ressort à ce jour que ces programmes sont approximativement de 130 dont 7 comptes spéciaux du Trésor et 10 dotations.

Sur la période 2017-2019, les acquisitions de biens et services et les transferts courants sont évaluées respectivement à 769,1 milliards FCFA, 766,2 milliards FCFA et 821,6 milliards FCFA.

Au titre des **perspectives d'investissement 2017-2019**, l'élaboration du budget d'investissement sur la période va s'inscrire dans une dynamique de poursuite de la mise en œuvre des projets et programmes du Plan d'Actions Prioritaires (PAP) 2014-2018 du Plan Sénégal Emergent (PSE). Elle sera ainsi caractérisée par l'approfondissement de la restructuration du budget de l'Etat, déjà entamée dans la précédente gestion, pour libérer davantage d'espace budgétaire et améliorer le contenu en FBCF des investissements d'une part, et, d'autre part, la poursuite de la mobilisation des ressources extérieures issues du Groupe consultatif de Paris en 2014 pour le financement du PSE.

Les investissements programmés dans le DPBEP 2017-2019, toutes sources confondues, sont d'un montant de 3 712,4 milliards de francs CFA. Comparés au DPBEP 2016-2018, il est noté une augmentation des investissements de 183,6 milliards de francs CFA en valeur absolue et de 5.2% en valeur relative.

Sources du financement	2017	2018	2019	Total (2017-2019)
Financement interne	713,8	793,9	872,7	2 380,4
Financement externe	405,3	436,9	498,8	1 332
Total	1 119,1	1 230,8	1 362,5	3 712,4

Ces investissements sont constitués de ressources internes de l'Etat pour un montant de 2 380,4 milliards de francs CFA, soit 64% de l'enveloppe triennale et de ressources extérieures pour 1 332 milliards de francs CFA représentant 36% des investissements de la période.

Cette part prépondérante du financement internesera rendue possible par l'amélioration de la mobilisation des ressources domestiques, de l'efficacité plus accrue de la qualité des dépenses budgétaires.

La stratégie de sélection des investissements publics obéira aux critères de i) poursuite de la mise en œuvre des projets du PSE démarrés en 2015 ; ii) financement de nouveaux projets dont le processus de préparation est arrivé à maturité ; et iii) d'impact sur l'amélioration des conditions de vie des populations locales, conformément aux recommandations des Conseils interministériels pour le développement des régions.

Répartition des investissements par axe stratégique du Plan Sénégal Emergent

Les prévisions d'investissements sur la période 2017-2019 sont alignées à 97% aux objectifs stratégiques du PSE pour un montant de 3 609,9 milliards de francs CFA ; le reliquat d'un montant de 112,5 milliards de francs CFA représentant 3% de l'enveloppe est constitué de la réserve de gestion pour faire face à des dépenses imprévues.

Ces investissements se répartissent comme suit par axe stratégique du Plan Sénégal Emergent :

Axes Stratégiques	Montants	Pourcentage
Transformation structurelle de l'économie et croissance	2 243 460 804 000	60%
Capital humain et développement durable	967 213 972 000	26%
Gouvernance, Institutions, Paix et Sécurité	398 250 224 000	11%
Total axes stratégiques	3 608 925 000000	97%
Réserve de gestion	112 500 000 000	3%
Total Général	3 608 425 000000	100%

L'axe 1 concentre 60% des investissements programmés durant la période 2017-2019 et s'appuie sur : (i) les infrastructures et services de transports routiers et ferroviaires ainsi que de l'énergie, (ii) le développement de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de l'aquaculture, (iii) le développement de l'habitat social, (iv) l'émergence de pôles urbains et de plateformes industrielles intégrées et (v) l'aménagement de pôles touristiques intégrés.

Les principaux projets et programmes se présentent comme suit par composante :

Infrastructures et services de transports

- Achèvement de l'AIBD
- Train Express Régional (TER)
- Réhabilitation du chemin de fer Dakar-Bamako
- Construction Autoroute Thiès-Touba
- Prolongement de l'autoroute à péage AIBD-Mbour-Thiès
- Travaux d'aménagement et de bitumage d'infrastructures routières dans l'Île à Morphil d'environ 146 km et dans la zone centre entre Bambey et Mékhé (85km)
- Boucle du Boudier, section Sédhiou-Bambali-Djirédji-Djibabouya-Marsassoum d'environ 81 km + 8 km de voiries dans les villes de Sédhiou et Marsassoum et de réhabilitation de la piste Sédhiou-Marsassoum (54 km)
- Travaux de construction de la route Kédougou-Salémata
- Pont de Foundiougne
- Elargissement-réhabilitation de la route des Niayes/voieries urbaine de connexion
- Projet de réhabilitation de la route nationale 2 et de désenclavement de l'île a Morphil

Infrastructures et Services Energétiques

- projet énergie OMVG (barrage de Sambangalou)

- projet d'alimentation électrique de la ville de Dakar (liaisons 225 kv Kounoune-patte d'oie 30 km et Kaolack-Mbour)
- projet d'aménagement hydro-électrique de Gouina
- projet de construction de la boucle 225 kv de SENELEC phase 2
- Programme National d'Urgence d'Electrification Rurale
- Programme d'Interconnexion électrique entre la Mauritanie et le Sénégal

Agriculture, agro-alimentaire et aquaculture

- Programme Equipement Monde rural en matériel agricole et agropastoral
- Projet de Développement des Terroirs tiers sud
- Projet Initiative Irrigation Sahel
- Corridors céréaliers : Programme National d'autosuffisance en riz
- Programme des Domaines Agricoles Communautaires (PRODAC)
- Restructuration filière Arachide
- Projet de Développement Inclusif et Durable de l'Agrobusiness au Sénégal
- Sécurisation crédit rural
- Programme national d'insertion agricole
- Programme National de Développement de l'Aquaculture

Emergence de pôles urbains, de plateformes industrielles intégrées et de pôles touristiques intégrés

- Parc Technologique Numérique
- Pôles industriels de Diamniadio
- Travaux du Pôle urbain de Diamniadio
- Construction cités ministérielles
- Hôtel d'affaires et Centre d'exposition du CICAD
- Aménagement de sites touristiques
- Marché d'Intérêt National

L'axe 2 « capital humain, protection sociale et développement durable » qui représente une proportion de 26% des investissements publics de la période sera axé essentiellement sur la mise en œuvre du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC), le renforcement de l'offre d'infrastructures et de services sociaux, la protection sociale et l'autonomisation des groupes vulnérables et de meilleures conditions de vie des populations pour un développement inclusif et durable.

Education et formation

- Projet de Construction de l'Université Amadou Makhtar Mbow
- Projet de Construction de l'Université El Hadji Ibrahima Niassé

- Projet de Gouvernance et de Financement de l'Enseignement Supérieur axé sur les résultats (PGF-Sup)
- Projet d'Amélioration de la Qualité et de l'Équité de l'éducation de base du Sénégal (PAQEEB)
- Projet de modernisation des daaras
- Projet de Formation Professionnelle pour l'Emploi et la Compétitivité
- Projet de construction et d'équipement de Réseaux d'Instituts Supérieurs d'Enseignement Professionnels (ISEP)

Santé et protection sociale

- Construction et équipement de postes de dialyse
- Appui aux Hôpitaux (dans le cadre des CPOM)
- Amélioration de la santé maternelle dans les régions de Louga, Kolda et Sédhiou
- Acquisition d'équipement pour les Services d'Accueil et d'Urgence (SAU) des Hôpitaux
- Construction de cinq (5) Hôpitaux : Diamniadio, Sédhiou, Kédougou, Kaffrine et Touba
- Projet d'Amélioration de la santé et de la Nutrition
- Couverture Maladie Universelle (CMU)
- Construction de nouveaux centres de santé (Kaffrine, Cas Cas, Gandiaye)
- Construction et Equipement Postes de Santé dans le cadre du BCI
- Programme santé de base dans les régions de Saint Louis, Louga et Matam
- Création Unité de Production de vaccins contre la fièvre jaune
- Projet d'Appui aux filets sociaux
- Programme National de Bourse de Sécurité Familiale

Hydraulique et Assainissement

- Projet Eau et Assainissement en milieu urbain
- Projet de Gestion des Eaux Pluviales (PROGEP) Phase II
- Projet d'Approvisionnement en eau potable de la région de Dakar (KMS3)
- Construction de l'Usine de dessalement eau de mer des Mamelles
- Projet d'assainissement dix (10) villes secondaires
- Projet d'assainissement de la zone nord de Dakar
- Projet Eau potable et assainissement en milieu urbain
- Réalisation d'infrastructures d'alimentation en eau potable en milieu rural

L'axe 3 « gouvernance, institutions, paix et sécurité » reçoit 11% des prévisions d'investissements du DPBEP 2017-2019 pour (i) la consolidation de la paix et la sécurité, (ii) la promotion de l'Etat de droit, des droits humains et de la justice, (iii) la promotion de l'équité et de l'égalité de genre, (iv) la réforme de l'Etat et le renforcement de l'Administration publique et (v) l'aménagement du territoire, le développement local et la territorialisation.

- Fonds d'Équipement des Collectivités locales
- Programme d'Appui aux Communes et aux Agglomérations
- Programme d'urgence pour la modernisation des axes frontaliers (PUMA)
- Programme National de Développement Local
- Programme d'équipement des forces armées en matériel lourd ;
- Programme de renforcement de la sécurité publique ;
- Programme national de Bonne Gouvernance

Culture, Jeunesse et Sports

- Relèvement du plateau des spectacles culturels
- Construction d'un complexe sportif
- Réhabilitation et construction de stades régionaux
- Programme des Domaines Agricoles Communautaires
- Projet d'Appui à l'Agence Nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
- Projet d'Appui à la Promotion de l'Emploi des Jeunes et des Femmes (Papejf)

Autonomisation et capacitation des femmes

- Appui aux Groupements Féminins
- Fonds National de Crédit pour les Femmes
- Fonds National de Promotion de l'Entrepreneuriat Féminin
- Projet de Développement de l'Entrepreneuriat Féminin et de l'Emploi des jeunes filles
- Construction et Equipement Centres Départementaux des Femmes
- Projet d'appui à la stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre

Répartition sectorielle des investissements

Par secteur de l'économie, ces investissements se répartissent comme suit :

Secteurs	Montant	Pourcentage
Primaire	866 129 624 000	23%
Secondaire	354 583 000 000	10%
Tertiaire	1 152 261 784 000	31%
Quaternaire	1 235 950 591 900	33%
Total secteurs	3 608 925 000 000	
Réserve de Gestion	112 500 000 000	3%
Total Général	3 608 425 000000	100

L'Etat du Sénégal continue d'accorder au secteur primaire un rôle prépondérant dans la quête d'une croissance durable en lui réservant des investissements d'un montant de 866,129 milliards de francs CFA, soit 23% de l'enveloppe du DPBEP 2017-2019.

Quant au secteur secondaire, centré sur la pleine exploitation des ressources minières, le positionnement du Sénégal comme hub logistique et industriel régional, la production et la distribution énergétique, il devrait bénéficier d'investissements d'un montant de 354,583 milliards de francs CFA, soit 10% du programme d'investissement 2017-2019.

Une enveloppe d'un montant de 1 152,261 milliards de francs CFA sera réservée au secteur tertiaire, constitué essentiellement du commerce, du tourisme, des télécommunications et des infrastructures et services de transports. Il demeure un pilier de la croissance économique du fait de l'impact attendu du positionnement de Dakar comme hub régional multiservices et logistique ainsi que de l'amélioration de la compétitivité globale de l'économie nationale et de l'environnement des activités de production.

Le secteur quaternaire constitue le cadre d'amélioration des conditions de vie et de lutte contre les injustices sociales grâce au renforcement de l'accès aux services sociaux de base, la gestion durable des ressources, le développement équilibré du territoire et la protection sociale des groupes vulnérables. Il devra bénéficier, sur la période triennale 2017-2019, d'une enveloppe d'investissements d'un montant de 1 235,950 milliards de francs CFA, soit 33% des investissements publics prévus durant la période.

II.3. Une maîtrise du déficit budgétaire

Le déficit budgétaire devrait poursuivre sa tendance régressive grâce, notamment, à l'accroissement des recettes budgétaires combiné à la poursuite de la rationalisation des dépenses de fonctionnement. Ce faisant, l'espace budgétaire dégagé continuera de soutenir les programmes d'investissement porteurs de croissance.

Par ailleurs, la poursuite de la mise en œuvre de la réserve de précaution constituera un axe important en termes de motivation et d'impulsion des dépenses productives.

II.4. Les sources de financement

Financement intérieur

Le financement intérieur d'un montant de 2 380,4 milliards de francs CFA, soit 64% de l'enveloppe des investissements publics est orienté principalement vers la prise en charge des dépenses liées aux opérations suivantes :

- Projets et programmes du PSE : 434,5 milliards de francs CFA
- Contreparties aux financements extérieurs : 811,9 milliards de francs CFA
- Engagements en cours : 675 milliards de francs CFA
- Nouveaux engagements : 252,5 milliards de francs CFA
- Réserve de gestion : 112,5 milliards de francs CFA

- Réserve de précaution : 95 milliards de francs CFA

Le financement intérieur du DPBEP 2017-2019 enregistre ainsi une hausse, comparé à celui du DPBEP 2016-2018, de 306,1 milliards de francs CFA en valeur absolue et de 15% en valeur relative.

Financement extérieur

Le financement extérieur, d'un montant de 1 332 milliards de francs CFA, soit 36% des investissements projetés sur la période vient en complément des efforts consentis par l'Etat pour le financement des projets et programmes de développement.

Ils se répartissent comme suit :

- subventions pour un montant de 715 milliards de francs CFA, soit 53% ;
- prêts à des conditions compatibles avec la stratégie d'endettement du Sénégal (élément don égal au moins à 15%) pour un montant de 626 milliards de francs CFA, soit 47% ;

Comparés à la période 2016-2018, les prévisions de tirages sur le financement extérieur connaissent une diminution d'un montant de 113,5 milliards de francs CFA en valeur absolue et 8% en valeur relative, consacrant ainsi le terme de la première phase quinquennale du PSE et la volonté et la détermination des plus hautes autorités de l'Etat d'asseoir le financement de l'économie nationale sur les ressources domestiques



CHAPITRE QUATRIEME : SITUATION FINANCIERE DES ORGANISMES PUBLICS

I. Situation de la gestion des finances locales

Après la mise en œuvre de la loi n° 2013-10 du 28 décembre 2013 portant Code général des collectivités locales en 2014, la gestion 2015 a été la première année de son expérimentation complète. L'exécution financière des collectivités locales en 2015 s'est faite dans un contexte difficile marqué par une rareté des ressources financières. Ces difficultés auront, cependant, permis à l'État d'ajuster sa stratégie afin de mieux cerner les implications financières de cette réforme majeure que constitue l'Acte III de la décentralisation.

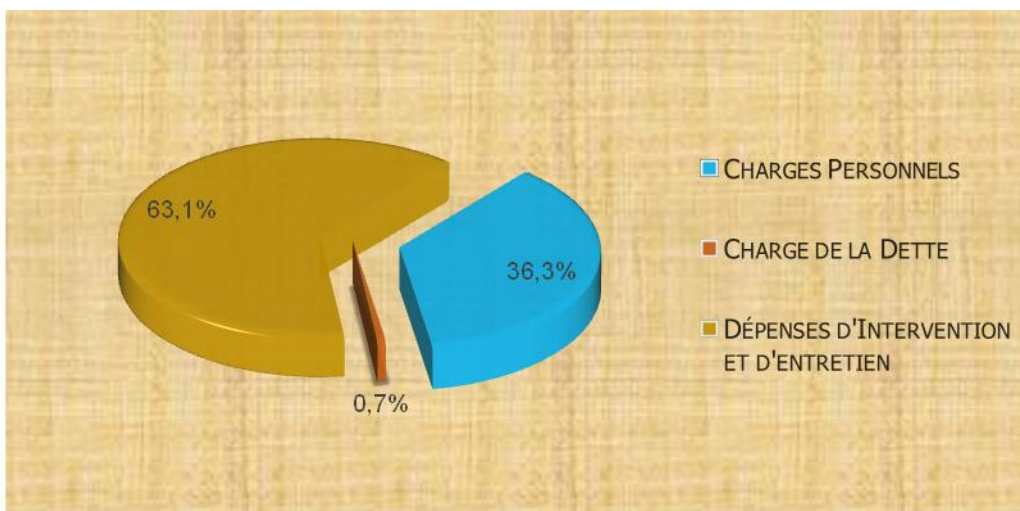
Ainsi, en attendant la finalisation des études sur la réforme de la fiscalité locale devant accompagner la phase II de l'Acte III, l'État envisage d'augmenter sensiblement le flux de ses transferts financiers en direction des collectivités locales et l'affectation à leur profit de nouvelles recettes pour une meilleure prise en charge des compétences transférées.

I.1. L'exécution des dépenses

En 2015, le volume global des dépenses des collectivités locales a considérablement baissé par rapport à l'année 2014, passant de 103,9 milliards de francs à 76 milliards de francs. Cette tendance baissière a affecté aussi bien la section de fonctionnement que la section investissement des budgets des collectivités locales.

Les dépenses de fonctionnement se divisent essentiellement en trois catégories: les charges de personnel (environ 36,3 %), les dépenses d'intervention et d'entretien (environ 63 %), et la charge de la dette qui s'établit à 0,7 % des dépenses totales.

Graphique1 : répartition des dépenses de fonctionnement en 2015



En 2015, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 58 milliards de francs soit une baisse de - 24,3 % sur une année. Cette baisse est encore plus marquée par rapport à 2013 avec une baisse de - 35,6 %.

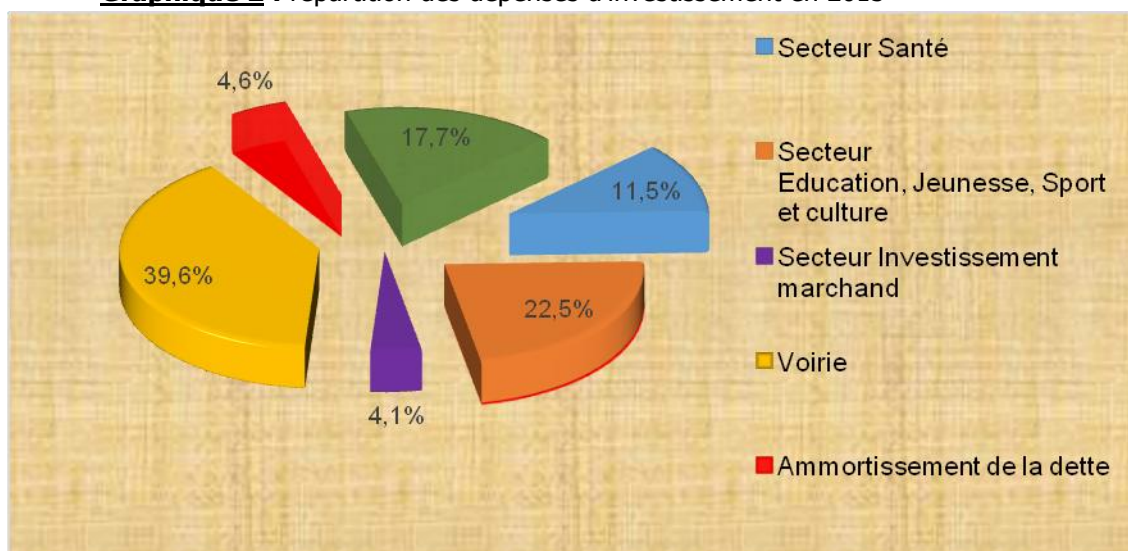
Les dépenses de personnel connaissent aussi une baisse importante par rapport à 2014, avec une diminution de 9,05 milliards de francs, soit un recul de - 30 %. Cette baisse s'explique d'une part, par le non renouvellement des contrats du personnel temporaire arrivés à terme et d'autre part, par le non recrutement par certains exécutifs locaux des anciens assistants communautaires dont les indemnités étaient jusqu'en 2014 prises en charge par l'État.

Les dépenses d'intervention et d'entretien ont connu une importante baisse de 9,4 milliards de francs par rapport à 2014, même si dans la même période on constate une hausse de 3,0 % en valeur relative.

Les dépenses de fonctionnement liées aux intérêts de la dette sont restées stables en valeur relative par rapport à la gestion 2014 au taux de 0,7 %. Elles connaissent, cependant, une baisse en valeur absolue de 133 millions de francs.

En 2014, les ressources propres des collectivités composées, notamment, des excédents de fonctionnement reportés et des recettes d'investissement hors emprunt, avaient permis le financement de 86 % des dépenses d'investissement. Ce taux de couverture est en hausse en 2015 et il a permis de couvrir la totalité des dépenses d'investissement. Ainsi, le recours à l'emprunt n'a pas été nécessaire pour couvrir le besoin en financement de la section d'investissement.

Graphique 2 : répartition des dépenses d'investissement en 2015



En 2015, l'analyse par secteur d'investissement permet de constater une progression du secteur de la voirie de 15,2 points par rapport à 2014, soit une augmentation en valeur absolue de 855 millions de francs. Le secteur de l'éducation est bien représenté avec 22,5 %

soit une progression de 6,2 points par rapport à 2014. Les autres natures de dépenses occupent le troisième rang avec 17,7 %, soit un recul en valeur absolue de 2,8 milliards de francs.

Les dépenses liées au secteur de la santé connaissent une hausse de 551 millions de francs, tandis que les amortissements de la dette s'établissent à 4,6 % des dépenses totales d'investissement.

I.2 La mobilisation des recettes

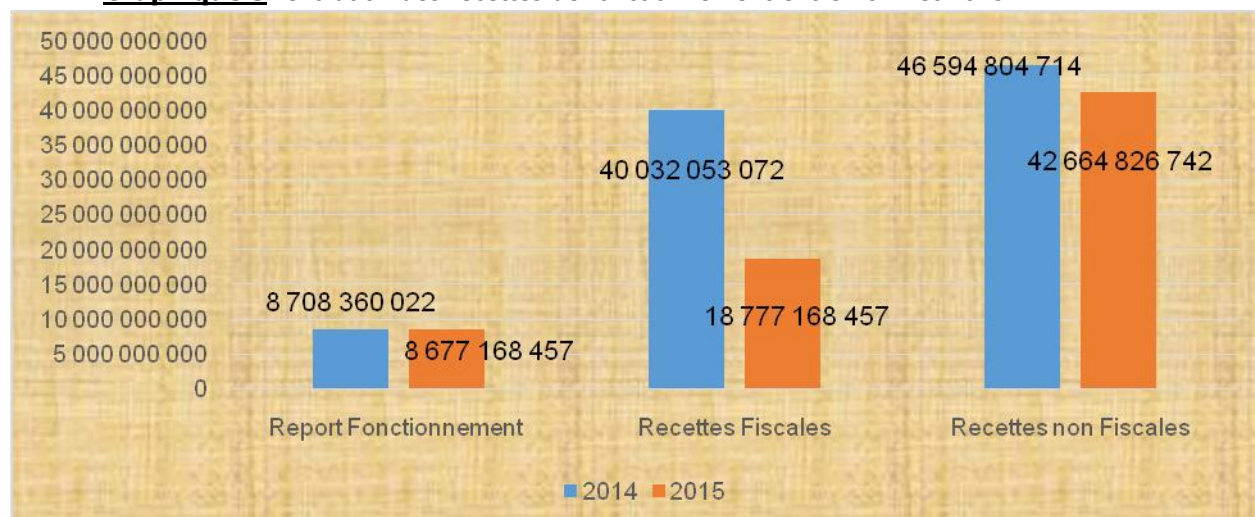
En 2015, les recettes totales s'élèvent à 100 milliards de francs, soit une forte baisse de près de 42,6 milliards de francs par rapport à 2014, année durant laquelle elles étaient de -30 %, malgré la hausse des fonds de dotation de 453 millions de francs.

Les recettes de fonctionnement représentent près de 73 % des recettes totales, contre 66 % en 2014. La part consacrée à l'autofinancement est en baisse passant ainsi, de 11,4 milliards de francs à 4,1 milliards de francs, soit un recul de 64 %. Cette baisse est importante surtout au niveau des recettes fiscales qui connaissent un recul de près de 15,6 milliards de francs, soit 39% par rapport à la gestion 2014.

Cette baisse des recettes fiscales s'explique d'une part par la suspension du recouvrement des impôts et taxes hôtelières décidée par l'État dans le cadre de la politique de promotion touristique ayant entraîné un net recul des recettes de la patente, et d'autre part par les dégrèvements obtenus par certaines entreprises. A cette situation s'ajoute la qualité des émissions et la non disponibilité de certains rôles d'impôts dont les rares qui sont sortis l'ont été assez tardivement avec beaucoup d'omission.

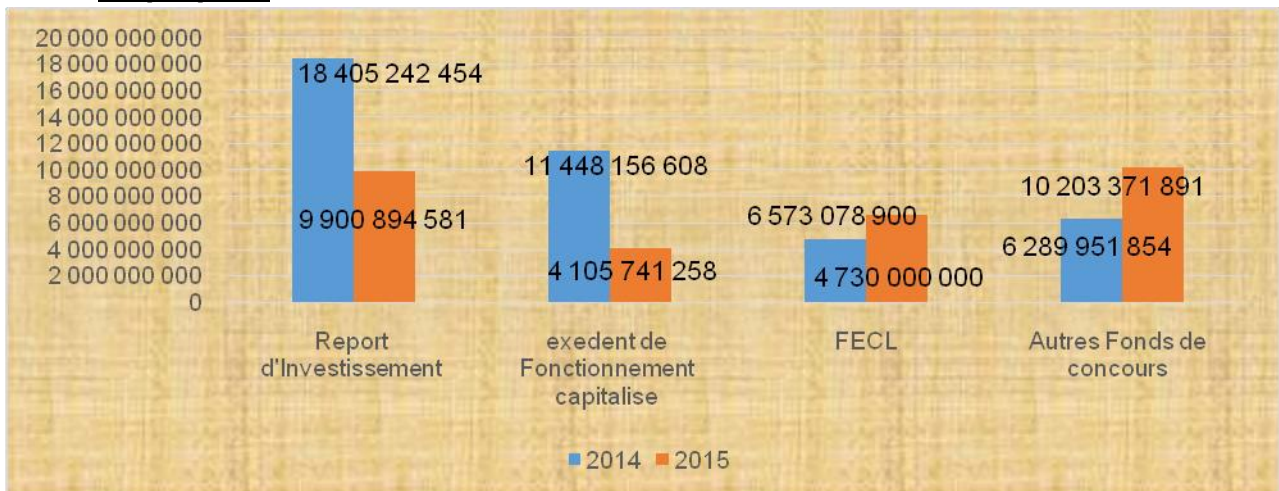
Les recettes non fiscales connaissent également une baisse de 6,4 milliards de francs par rapport à 2014, soit un repli de -14 % en valeur relative s'expliquant principalement par le retard de la prise en charge des taxes locales par certaines nouvelles communes et l'imprécision de leur répartition entre les villes et les communes.

Graphique 3 : évolution des recettes de fonctionnement entre 2014 et 2015



Les recettes d'investissement qui sont arrêtés à 30,7 milliards de francs connaissent aussi une baisse importante de 17,4 milliards de francs par rapport à 2014, soit un recul de près de 36 %. Cette tendance baissière s'explique par un report d'investissement moins important que celui de l'année dernière, cette situation traduit un bon taux d'absorption des crédits. Les recettes des autres fonds de concours augmentent de 2,8 milliards de francs, soit une hausse de 28 % de plus qu'en 2014. Les fonds d'équipement des collectivités locales connaissent une augmentation d'environ 1,8 milliards de francs, soit 28 % de plus qu'en 2014.

Graphique 4 : évolution des recettes d'investissement entre 2014 et 2015



Les transferts de ressources de l'État aux collectivités locales de 2013 à 2015

Tableau n°3 : situation des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités locales

Nature des transferts	2013	2014	2015
FDD reçus par les autres structures	15 321 051 000	17 162 621 000	2 210 571 000
FDD reçus par les collectivités locales	2 802 250 000	2 794 950 000	18 200 000 000
Total FDD	18 123 301 000	19 957 571 000	20 410 571 000
FECL reçus par les collectivités locales	8 312 000 000	4 730 000 000	8 200 000 000
FECL reçus par les autres structures	4 238 000 000	7 820 000 000	6 800 000 000
Total FECL	12 550 000 000	12 550 000 000	15 000 000 000
TOTAL FDD & FECL	30 673 301 000	32 507 571 000	35 410 571 000
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	2 701 731 466	2 564 012 074	2 677 104 088
Taxe sur la plus-value immobilière	1 269 126 806	1 437 617 867	1 685 804 912
Total des ristournes	3 970 858 272	4 001 629 941	4 362 909 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Santé	500 000 000	500 000 000	700 000 000
Budget consolidé d'investissement (BCI) Éducation	4 093 000 000		2 410 000 000
Total BCI	4 593 000 000	500 000 000	3 110 000 000
Taxe représentative du minimum fiscal (TRIMF)			4 763 307 427
Total TRIMF	0	0	4 763 307 427
Fonds spécial de soutien des salaires des CL (LFR 2015)			2 500 000 000
Total Fonds spécial	0	0	2 500 000 000
TOTAL des ressources budgétaires transférées	39 237 159 272	37 009 200 941	50 146 787 427

Source : Colloc (DGCP)

En 2015, les transferts des ressources budgétaires de l'État aux collectivités locales ont connu une hausse significative passant ainsi de 37 milliards de francs à 50 milliards de francs, soit une hausse de 13,1 milliards de francs ; ce qui représente une évolution de 27 %. Les hausses ont été notées dans tous les secteurs. Les FDD ont augmenté de 453 millions de francs, tandis que le FECL augmente de 245 millions de francs. Les ristournes ont connu une hausse de 361 millions de francs, pendant ce temps le Budget Consolidé d'Investissement (BCI) augmente de 2,6 milliards de francs. L'État a aussi transféré aux collectivités locales de la région de Dakar la TRIMF pour une valeur de 4,7 milliards de francs.

En effet, pour permettre aux collectivités locales de faire face aux charges induites par le redéploiement du personnel des collectivités locales hérité de la réforme de l'Acte III de la décentralisation, le gouvernement a dégagé 2,5 milliards à travers les lois de finances rectificatives (LFR) 2015, pour alimenter le fonds de soutien et de stabilisation des charges

de personnel des collectivités locales. La création de ce fonds aura permis de prendre en charge au 31 décembre 2015 l'ensemble des arriérés de salaires des collectivités locales.

Tableau n°4 : Situation d'exécution des budgets des regroupements de 2013 à 2015

	2013	2014	2015
Report	147 713 081	225 880 073	66 862 877
Recettes	172 558 493	2 924 180	81 395 110
Dépenses	94 391 501	161 941 376	82 104 810
Soldes	225 880 073	66 862 877	66 153 177

En 2015, les dépenses des regroupements ont connu une baisse de 50,7 % par référence à la gestion 2014, tandis que les recettes recouvrées affichent une hausse de plus 200 % sur un an. Il faut noter que seul les GIC de Dagana et le syndicat du regroupement des collectivités locales du département de Bakel ont été actifs du fait de la suppression des communautés rurales qui formaient l'essentiel des membres de ces regroupements.

I.3 Perspectives 2017

Les transferts des ressources de l'État aux collectivités locales devront connaître une hausse en valeur relative de près de 9,7 % par rapport à 2015 due, d'une part à l'augmentation attendue du taux de la TVA affectée au FDD qui pourrait éventuellement passer de 3,5 % à 5 % et de celui du FECL qui pourrait également passer à 3 %.

Les augmentations attendues au titre des transferts financiers de l'État en 2017 sont estimées en valeur absolue à près de 6 milliards de francs.

Les recettes issues de la fiscalité locale vont également connaître une importante augmentation du fait d'une part de la réforme envisagée de la patente et d'autre part du délaissement par l'État au profit des collectivités locales de sa part dans les impôts partagés (CGU, CGF,...) et du transfert de certaines de ses impôts aux collectivités locales (taxe annuelle sur les véhicules et engins à moteur, taxe sur la plus-value immobilière, une part des droits d'enregistrement et de timbre...).

Il est en outre prévu dans le cadre de la rénovation du cadre légal et réglementaire de la gestion financière des collectivités locales la transposition au courant de l'année de la directive n°01/2001/CM/UEMOA du 24 juin 2011 portant régime financier des collectivités territoriales au sein de l'UEMOA. La technique de transposition qui a été retenue consiste en la prise de deux décrets portant respectivement régime financier et plan comptable des collectivités locales et d'un arrêté interministériel portant nomenclature budgétaire des collectivités locales.

Par ailleurs, pour faciliter l'accès des collectivités locales à l'emprunt, il est prévu de soumettre, durant l'année 2016, à l'appréciation de son excellence Monsieur le Président de la République, un projet de décret portant cadre de référence de l'endettement des

collectivités locales et la signature d'un arrêté définissant les modalités pratiques de recours des collectivités locales à l'emprunt.

Dans la même lancée, pour un accompagnement de la politique de décentralisation au Sénégal, le ministère de l'Économie, des finances et du Plan, à travers la DGCPT et la DGID, compte proposer une offre de services aux collectivités locales en vue notamment d'améliorer l'assiette et le recouvrement des impôts et taxes locales ainsi que l'efficacité de l'exécution de la dépense.

Du point de vue des dépenses, il est attendu une stabilisation des charges de personnel dans un contexte économique difficile pour les collectivités locales ; ce qui devrait favoriser un accroissement de la formation de l'épargne brut en vue d'une augmentation de la capacité de l'autofinancement des investissements locaux, gage d'une bonne santé financière des collectivités locales.

Les investissements locaux devraient connaître dans les années à venir une augmentation avec la mise en œuvre du Programme d'Appui aux Communes et Agglomérations (PACA) de l'ADM, le Projet de Pistes communautaires d'un montant de plus de 35 milliards de financement, mais également le développement des partenariats publics privés (PPP).

I.4 Prévisions à l'horizon 2019

Tableau n°5 : Prévision des transferts de ressources financières de l'État aux collectivités locales

Nature des transferts	2016	2017*	2018*	2019*
FDD reçus par les autres structures	19 110 000 000	20 065 500 000	21 068 775 000	22 122 213 750
FDD reçus par les collectivités locales	2 321 099 550	2 437 154 528	2 559 012 254	2 686 962 867
Total FDD	21 431 099 550	22 502 654 528	23 627 787 254	24 809 176 617
FECL reçus par les collectivités locales	8 446 000 000	8 699 380 000	8 960 361 400	9 229 172 242
FECL reçus par les autres structures	7 004 000 000	7 214 120 000	7 430 543 600	7 653 459 908
Total FECL	15 450 000 000	15 913 500 000	16 390 905 000	16 882 632 150
TOTAL FDD & FECL	36 881 099 550	38 416 154 528	40 018 692 254	41 691 808 767
Taxe annuelle sur les véhicules ou engins à moteur	5 354 208 176	5 380 979 217	5 407 884 113	5 434 923 534
Taxe sur la plus-value immobilière	3 371 609 824	3 388 467 873	3 405 410 212	3 422 437 264
Total des ristournes	8 725 818 000	8 769 447 090	8 813 294 325	8 857 360 797
BCI décentralisé du secteur de la Santé	1 050 000 000	1 055 250 000	1 060 526 250	1 065 828 881
BCI décentralisé du secteur de l'Éducation	3 615 000 000	3 633 075 000	3 651 240 375	3 669 496 577
Total BCI	4 665 000 000	4 828 275 000	4 997 264 625	5 172 168 887
Taxe représentative du minimum fiscal (TRIMF)	4 763 307 427	4 930 023 187	5 102 573 998	5 281 164 088
Total TRIMF	4 763 307 427	4 930 023 187	5 102 573 998	5 281 164 088
TOTAL des ressources budgétaires transférées	55 035 224 977	56 961 457 851	58 955 108 876	61 018 537 687

Les ressources à transférer par l'État aux collectivités locales devront évoluer pour atteindre à l'horizon 2019, la somme de 61 milliards ; ce qui témoigne la volonté des pouvoirs publics

d'accompagner la décentralisation pour la création de territoires viables, compétitifs et porteurs de développement économique et social durable.

II. Les organismes de protection sociale

II.1. La Caisse de Sécurité sociale

Le Plan Sénégal Emergent (PSE) prévoit au niveau de l'axe 2, l'extension de la protection sociale adossée à des politiques sanitaires et sociales devant permettre de créer les conditions d'un équilibre social apte à garantir une justice sociale, par une distribution équitable des richesses de la nation et la lutte contre les risques de précarité et d'appauvrissement auxquels fait face la population sénégalaise.

Les **Institutions de prévoyance sociale** sont appelées à jouer un rôle déterminant dans cette politique tendant à promouvoir la protection sociale, en articulant leurs missions respectives aux orientations définies par le gouvernement du Sénégal dans la SNDES et reprises par le PSE.

La Caisse de Sécurité Sociale consolidera ses actions, autour des axes d'intervention prioritaires suivants :

II.1.1. L'extension de la couverture sociale au secteur informel, aux indépendants et aux groupes vulnérables

Avec un taux de couverture inférieur à 30%, la faiblesse du taux de couverture du système formel exclut dans certains domaines les travailleurs journaliers, les saisonniers et les travailleurs indépendants.

La faiblesse des cotisations, voire l'inexistence des moyens de financement externes ou fiscaux limitent la couverture sociale aux groupes vulnérables et à toute la population.

II.1.2 L'élaboration d'un code unique de sécurité sociale

Elle permettra un toilettage et la mise à niveau d'un code devenu inadapté en certaines de ses dispositions. La révision du code permettra également, l'amélioration du cadre juridique de la migration professionnelle pour la portabilité des droits des migrants.

Dans ce cadre, notre pays a déjà entamé de concert avec les Institutions de Prévoyance Sociale, la négociation de la convention bilatérale liant la France au Sénégal. Un projet d'accord a déjà été produit, sa finalisation devrait intervenir dans le courant du second semestre de l'année 2016, sa mise en œuvre prévue à compter de l'année 2017.

II.1.3. Le maillage du territoire national pour une offre de proximité

Les agences de Podor et Matam dont l'ouverture était prévue sont déjà opérationnelles, d'autres ouvertures sont envisagées à Kédougou, Fatick et Kaffrine pour accompagner l'Etat dans sa politique de décentralisation économique.

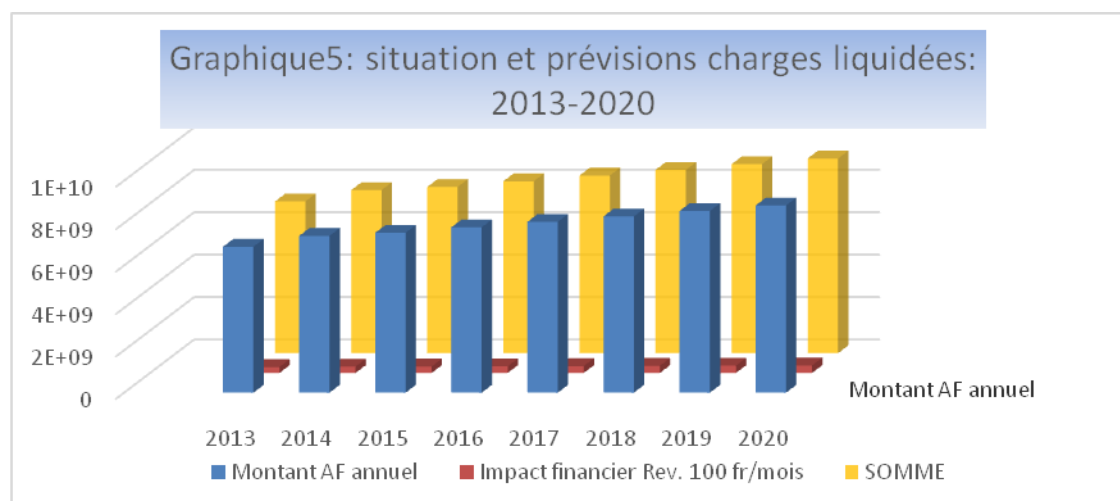
Dans le même ordre, les exigences d'exploitation liées à l'aménagement de nouveaux pôles urbains et économiques dictent le renforcement de l'offre de services à Dakar, notamment avec l'implantation d'agences à KeurMassar et Diamnadio.

Les projets en cours de réalisation sont projetés à près de **2 milliards FCFA**.

II.1.4. La revalorisation des prestations familiales

La revalorisation des prestations familiales déjà effective va se poursuivre. Les allocations familiales servies sont passées de **7 500 FCFA à 7800 FCFA** par enfant, jusqu'à **6 enfants par famille**.

Pour contribuer durablement à l'effort de la politique nationale de protection sociale, des rappels ont même été payés sur une période de deux (02) années à compter de 2014, avec un impact de l'ordre de **1,3 milliard FCFA** sur la période.



II.1.5. La revalorisation des rentes servies

La revalorisation des prestations servies aux usagers est au cœur des priorités de l'Institution, qui procède à des réajustements périodiques. A la suite des prestations familiales, les rentes ont également fait l'objet de revalorisation à hauteur de 10% à compter du 1^{er} janvier 2016, avec des impacts cumulés de l'ordre de 0,7 milliard FCFA sur la période prévisionnelle.

Cet effort de revalorisation périodique sera maintenu pour garantir un pouvoir d'achat correct aux crédientiers et ayants droit.

II.1.6. La contribution au financement de l'économie

Elle consiste à créer des synergies avec l'IPRES ou d'autres institutions similaires pour réaliser des projets conjoints ou intervenir par l'intermédiaire du système bancaire à des opérations d'appel à concours de financement, tels que les souscriptions à des obligations.

II.1.7. La réalisation de projets sociaux et universitaires

Pour accompagner la politique de l'Etat à travers la promotion de l'habitat social, la CSS a initié **un programme de réalisation de logements sociaux** dont le premier projet porte sur la construction de près de *400 unités*, sur sa réserve foncière de Bambilor ; d'autres projets suivront à l'issue du bouclage de cette première phase, avec un objectif de réaliser *1 700 logements sociaux* sur une période *triennale*. Le coût projeté de ce programme est de près de **18 milliards FCFA**.

Elle vient accompagner l'Etat dans sa politique d'amélioration des conditions d'études et de séjour des étudiants. La demande actuelle en logements estudiantins est estimée à 15 000 unités, rapportée à une offre formelle de 6 000 unités, soit un déficit courant de 9 000 unités.

Le projet de construction d'une résidence universitaire est prévu sur un terrain de *4 760 m²* acquis par la CSS, situé à *Fass Delorme* et le coût de réalisation de la 1^{ère} phase est projeté à **3,6 milliards FCFA**.

Situation des comptes employeurs

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total employeurs	22 827	23 409	25 563	27 274	28 910	30 645	32 483	34 431

Situation des allocataires

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre allocataires	133 640	142 959	145 238	151 756	155 680	162 077	170	170
Nombre enfants	375 430	394 043	379 671	400 061	406 022	411 186	416	421
							500	800

Situation des créditeurs

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total Créditeurs	6 231	6 146	4 677	4 956	4 641	4 326	4 011	3 720

Situation des cotisations (produits) – paiement des prestations (charges)

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
								201
								9
	3 186	3 203	3 190	3 156	3 085	2 982	2 845	2
Charges PF	11	11	12					715
	194	385	093	12 429	12 774	13 063	13 295	13
								530

Total Charges techniques	14 380	14 588	15 283	15 585	15 860	16 045	16 140	16 245
---------------------------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------	---------------

Rubriques	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Total produits Techniques	22 914	23 289	26 451	26 802	27 975	29 150	30 350	31 600

Evolution des réserves (en millions)

ANNEE	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
- Résultat PF	1 817	1 738	2 941	3 055	3 072	3 210	3 340	3 475
- Résultat AT	1 658	1 868	3 032	3 175	3 257	3 450	3 575	3 705
Total Résultat	3 475	3 606	5 973	6 230	6 329	6 660	6 915	7 180
- Réserves PF	29 724	32 246	35 187	38 842	41 314	44 524	47 864	51 339
- Réserves AT	33 858	34 942	37 974	41 149	44 406	47 856	51 431	55 136
Réserves cumulées	67 057	70 794	79 134	86 221	92 049	99 040	106 210	113 655

→ ANALYSES

1. La revue des différents paramètres de l'Institution montre une bonne tenue des deux (02) branches, dans un contexte particulier marqué par la mise en œuvre du PSE dont les impacts devraient consolider les paramètres d'exploitation.
2. *Le compte employeurs* devrait continuer à se conforter compte tenu de son évolution favorable actuelle, mais également avec les effets conjugués du PSE ; il croit en moyenne de 6% par an, alors que *les allocataires* devraient croître de l'ordre de 4,5% par an, avec les effets induits par la création des emplois.
Par contre, *les enfants des allocataires* évoluent dans une proportion de l'ordre de 3,35%, ce qui est la conséquence de la maîtrise de la politique nationale de natalité et du tassement du croit démographique.
3. Dans le même ordre, *les crédientiers* diminuent en nombre en passant de 6 231 en 2012 à 3 720 à l'horizon 2019, du fait de la maîtrise tendancielle des accidents du travail grâce à une politique agressive de prévention des risques professionnels et de l'amélioration de l'environnement de travail de nos entreprises. Le nombre des accidentés du travail rentiers devraient chuter de près de 25% base 2015.

4. Toutes les branches (Prestations familiales et Accidents du Travail sont *en équilibre et même excédentaires* sur toutes les périodes de référence et selon le terme triennal projeté.
5. Les réserves ainsi constituées sont très confortables pour contenir l'exploitation des 02 branches. Elles passeront de 67 milliards FCFA en 2012 à près de 113 milliards FCFA en 2019, soit une évolution attendue de *+68%*. De 2012 à 2015, le résultat excédentaire de la branche prestations familiales a cru *68%*, alors que celui des accidents du travail a cru sur la même période de *91%*.
Il ressort de ces évolutions appréciables capitalisées par l'Institution au niveau des branches, une croissance du résultat consolidé de *79%* sur la période de référence.
6. La mise en œuvre du Code Unique de Sécurité Sociale en cours d'élaboration permettra une meilleure maîtrise de la gestion des branches, du fait de l'actualisation de certains textes.
7. La CSS et l'IPRES ont démarré un important *projet de mutualisation de leur système d'information*, qui permettra une gestion plus intégrée de leurs prestations et un meilleur suivi des fichiers employeurs et allocataires.
8. Il y a cependant lieu de souligner la faiblesse du plafond de cotisation fixé à 63 000 FCFA, lequel n'a pas bougé depuis plusieurs années.
9. Le relèvement du plafond devient une urgence pour ne pas altérer à terme l'équilibre des deux (02) branches et impacter négativement la bonne tenue des indicateurs d'exploitation.

II.2. L'Institution de Prévoyance Retraite du Sénégal

Au niveau des produits, les cotisations sont passées de 40,4 Milliards en 2006 à 77,9 Milliards en 2014, soit une évolution de *+92,8%*. Les réalisations estimées en 2015 par le budget de 2016 sont évaluées à 88,5 milliards. L'évolution erratique entre 2009 et 2011 est due à une régularisation exceptionnelle pour les agents contractuels de l'Etat, intervenue en 2010. Cette performance globale est le résultat de la stratégie de recouvrement déployée en interne, avec les moyens juridiques et techniques appropriés. Pour la période 2016/2019, on peut supposer un taux d'évolution annuelle de 5%, soit une progression annuelle brute de près de 3,8 Milliards à 4,2 milliards.

Pour améliorer le niveau des pensions, l'IPRES procède régulièrement au relèvement de la valeur du point. Avec les relèvements successifs de la valeur du point la pension moyenne tourne actuellement autour de 100.000 FCFA par bimestre soit 50.000 FCFA/mois. La plus faible pension avoisine 13.000FCFA (exactement 12.952 FCFA) par bimestre soit 6.500F par mois. La plus grosse pension fait environ 1.000.000.FCFA par bimestre soit 500.000FCFA par mois.

L'évolution de l'effectif des allocataires (y compris les reversions), ainsi que les revalorisations successives de la valeur du point, dont la dernière intervenue le 1er janvier 2016 pour 10%, ont fait passer le montant des allocations versées de 32,8 milliards en 2006 à 79,9 milliards en 2015, soit du simple à plus du double (144% d'évolution).

A très long terme, la vocation « naturelle » des régimes des institutions sociales est de devenir déficitaires, sous l'effet de l'allongement de la durée de vie (donc des allocations perçues), de la récurrence et de l'allongement des crises économiques, etc.

Pour amortir ces chocs, des mesures structurelles pour réformer les régimes devront être mises en œuvre (allongement de la durée de la vie active, baisse des allocations,...). Pour prévenir ces cas, les textes de l'IPRES préconisent une réserve technique équivalente au moins à deux années d'allocations. L'IPRES est à un peu plus de 3 (trois) années de réserves techniques, sur la base des résultats de 2012.

Au-delà de cette réserve technique, un patrimoine immobilier et financier a été bâti, permettant d'enregistrer des produits de ces placements. Le patrimoine est composé d'immeubles de rapports, de terrains en cours de valorisation, de dépôts à terme, d'actions, d'obligations, de bons de caisse, de certificats de dépôts et de comptes courants. Le Conseil d'Administration a mis en place un « Comité d'Investissements » pour maximiser la rentabilité de ces investissements. Les produits financiers tournent en moyenne entre 5 et 8 Milliards par an, depuis 2007.

Comme recommandé par la Conférence Interafricaine de la Prévoyance Sociale (CIPRES), Ils doivent couvrir les charges administratives, afin que la règle de la spécialisation « Métier » soit appliquée, c'est-à-dire que la partie technique se compense (Cotisations vs Allocations) et que les autres charges, notamment administratives, soient supportées par les produits financiers.

Comme risques identifiés, on peut noter :

- la levée de la subordination versement des cotisations vs allocations ;
- le contrôle d'assiette et d'effectif par rapport à l'immatriculation.

III. Les entreprises publiques

En plus des entreprises du secteur parapublic (sociétés nationales, sociétés à participation publique majoritaire et établissements publics à caractère industriel et commercial), il convient d'intégrer dans cette partie les agences et autres catégories d'établissements publics.

L'analyse porte sur l'activité des entreprises du secteur parapublic, sur la base des dernières situations financières approuvées par les organes délibérants. L'exécution budgétaire des agences, structures autonomes effectuant des missions de service public, sera également

passée en revue. Enfin, les risques budgétaires de ces entités vis-à-vis de l'Etat seront abordés.

III.1. La situation du Portefeuille de l'Etat

Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de gestion dynamique de ses participations financières, l'Etat déroule un programme de restructuration des entreprises en difficultés à côté des programmes de désengagements tout en promouvant le FONSIIS comme véhicule(locomotive) de développement du secteur privé national.

La nouvelle orientation consiste à faire des entreprises publiques des contributeurs nets au budget.

Les titres de participations détenus par l'Etat du Sénégal dans le capital social des entreprises de droit sénégalais sont arrêtés à leurs valeurs nominales à 479 728 787 242 francs CFA au 31 décembre 2015. Le portefeuille national de l'Etat est constitué de soixante-neuf (69) entreprises réparties ainsi qu'il suit :

- treize (13) sociétés nationales ;
- dix (10) établissements publics (7 à caractère industriel et commercial et 3 à caractère scientifique et technologique) ;
- onze (11) sociétés anonymes à participation publique majoritaire;
- trente-trois (32) sociétés anonymes à participation publique minoritaire ;
- trois (3) sociétés à statut spécial.

Tableau n°6: niveau d'actionariat de l'Etat par catégories(en francs CFA)

CATEGORIES	MONTANT	PART RELATIVE
SOCIETES NATIONALES	399 758 029 667	83,06%
S.A.P.MAJORITAIRES	20 306 350 860	4,22%
S.A.P.MINORITAIRES	45 552 348 712	9,46%
EPIC	7 899 498 413	1,64%
EPST	419 400 000	0,09%
AUTRES	7 343 159 590	1,53%
TOTAL	481 278 787 242	100%

L'évolution du portefeuille de l'Etat sera impactée dans le court et moyen terme par :

- la restructuration des entreprises en difficultés à travers notamment leur recapitalisation : il est ainsi prévu en 2016 la recapitalisation des Nouvelles Editions africaines (NEAS) de La Poste, de la LONASE.

Dans le même registre le parachèvement de la mesure communautaire de relèvement du capital social minimum des banques et établissements financiers à 10 milliards tel

que rappelé par l'avis n°001/02/2015 du 21 mai 2015 de la BCEAO devrait impacter l'actionnariat de l'Etat en valeur absolue notamment dans des banques telles que le Crédit du Sénégal, la CNCAS qui ont un capital social inférieur à 10 milliards francs CFA ;

- la reprise par l'Etat de la SUNEOR va également induire, dans l'attente d'un éventuel repreneur, un changement de l'actionnariat. Les options prises sur les sociétés Transrail et Sénégal Airlines vont impacter le portefeuille de l'Etat ;
- le même constat peut être fait avec la création de la SOGIP SA société nationale et la reprise par l'Etat suivant décision judiciaire de AHS ;
- Enfin, le processus de désengagement de l'Etat du capital social de la SOTEXKA se poursuit. Une augmentation de capital sur la base de la conversion des créances de l'Etat doit précéder la cession des parts au privé.

III.2. Situation des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées

L'exercice 2015 a été notamment marqué par :

- l'opérationnalisation des dispositions du nouveau régime financier et comptable des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées à travers la signature de :
 - la circulaire n° 0009573/MEFP/DGCPT/DSP du 3 septembre 2015 portant vote et approbation des projets de budget dans les délais réglementaires ; et
 - l'arrêté n°22910 MEFP/DGCPT/DSP du 15 décembre 2015 fixant les montants des cautionnements des agents comptables des établissements publics, agences et structures administratives similaires ou assimilées.

En 2016, ce dispositif est parachevé par l'arrêté n°3956 MEFP du 14 mars 2016 fixant les conditions de recours à l'emprunt, qui confère un rôle important aux services du Trésor dans l'approbation des dossiers de financement des projets d'investissements présentés par les agences et établissements publics.

L'arrêté relatif aux régies de recettes et de dépenses (arrêté n°39 55 MEFP du 14 mars 2016) ainsi que l'instruction n°10 MEFP/DGCPT/DSP/DLR du 14 mars 2016 relative à la procédure de reddition des comptes par les agents comptables des établissements publics, des agences et autres structures administratives similaires ou assimilées sont également signés.

- la signature de sept (07) contrats de performances (CDP) pour les agences et établissements publics (ANGMV, PNA, ANIDA, ADEPME, ONAS, ASEPEX, ANPECTP). Le processus de finalisation des contrats de performances est en cours pour la Haute Autorité chargée de la Coordination de la Sûreté maritime et de la Protection de l'Environnement marin (HASSMAR), l'ANACIM et l'ADS. A ces entités il convient d'ajouter l'AGEROUTE, le FERA, l'ASER, l'ADIE, l'ANSD et l'ANAM dont les contrats de performance sont signés en 2014.

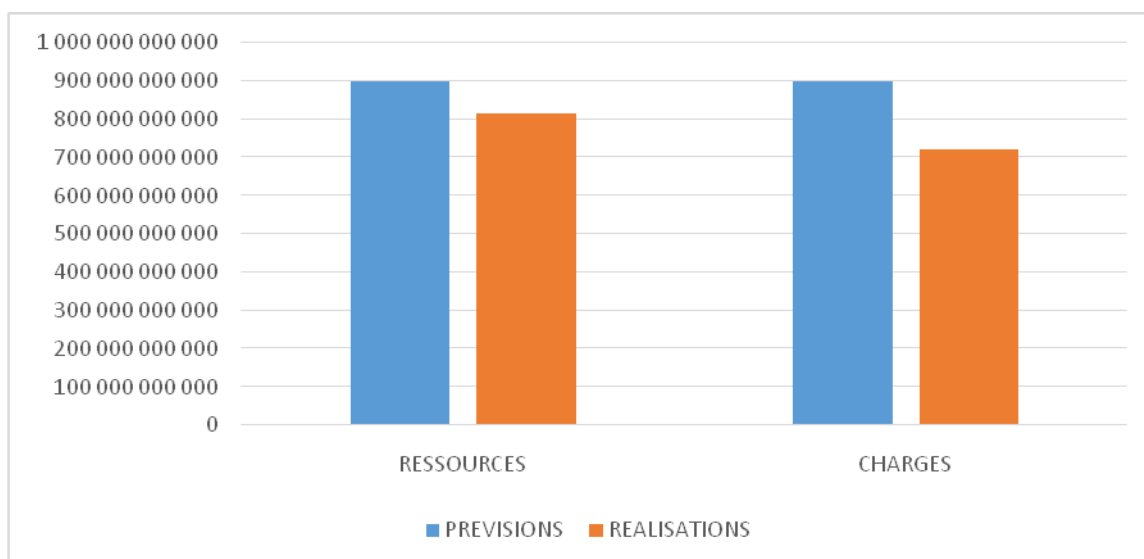
L'analyse de l'exécution budgétaire des cinquante-trois (53) organismes publics révèle que ces entités cumulent un budget de 898 150 420 604 francs CFA en 2015.

Les crédits ouverts pour le fonctionnement représentent 51,65% de ces prévisions, soit un montant 463 913 940 283 francs CFA. Le budget d'investissement s'élève à 434 236 480 321 francs CFA, soit 48,35% des crédits ouverts.

Au terme de l'année, le niveau global de mobilisation des ressources se situe à 90,91% du budget pour un montant de 816 488 622 240 francs CFA. Les crédits ouverts sont consommés à hauteur 80,19% soit 720 264 863 541 francs CFA en valeur absolue.

Les provisions pour **charges de personnel**, qui représentent 16,42% des crédits de fonctionnement, sont arrêtées à 76 396 019 765 francs CFA et consommées à hauteur 93,46% , soit 71 403 035 431 francs CFA en valeur absolue.

Graphique n°6 : niveau d'exécution du budget



Au titre des sept (7) contrats de performances couvrant la période 2016-2018, les engagements financiers de l'Etat sont arrêtés à un montant de 55 757 345 090 francs CFA.

La dynamique de la généralisation des CDP va se poursuivre en 2016.

En 2016, les budgets cumulés des 53 agences, établissements publics et universités suivis s'élèvent à 951 438 103 940 francs CFA, soit une hausse de 5,6 % par rapport aux crédits ouverts en 2015. Le tableau suivant ci-dessous relève les budgets des trois exercices (2014, 2015 et 2016) avec des projections sur les deux prochaines sur la base d'une augmentation d'une croissance annuelle de 8,59%.

Tableau n°3 : Evolution des budgets et des niveaux de consommations de crédits

	2014	2015	2016	2017*	2018*
BUDGET	759 673 481 992	898 150 420 604	951 438 103 940	1 033 122 205 701	1 121 819 157 224
CONSOMMATION DES CREDITS	611 550 829 154	720 264 863 541			
NIVEAU D'ABSORPTION (%)	80,50%	80,19%			

III.3. Analyse des risques budgétaires

- ***La Restructuration des entreprises en difficulté***

La restructuration des entreprises en difficultés (NEAS, LONASE, POSTE, CICES, NSTS...) constitue un risque pour le budget de l'Etat (notamment en termes de renonciation pour l'Etat à ses créances fiscales portées en consolidation du capital social de ces entreprises publiques, etc.).

- ***La Liquidation des entreprises***

Au titre des liquidations traitées en 2015 on peut noter :

- **EX APROSEN** : le liquidateur a procédé au paiement total des droits des travailleurs et des dettes sociales inhérents à la dissolution de l'Agence. Quant aux dettes fiscales et commerciales, le Président de la Commission de liquidation a demandé au liquidateur d'effectuer un appel de fonds auprès du MEFP pour leur règlement éventuel en 2016.
- **EX ANPT** : la Commission de liquidation a déjà examiné le bilan d'ouverture de la liquidation avec plusieurs observations formulées. En 2016, la liquidation se poursuivra avec la nomination, déjà effective, d'un nouveau liquidateur qui va prendre service dans les meilleurs délais.
- **EX CES** : le liquidateur a procédé au paiement partiel des droits des travailleurs. Le liquidateur devrait effectuer un appel de fonds auprès du MEFP pour leur règlement total des dettes fiscales et commerciales en 2016.
- **EX Sénat** : le paiement total des droits des travailleurs et des dettes sociales inhérentes à la dissolution du Sénat est effectif.
- **EX AJEB, FNPJ, ANEJ et ANAMA** : les droits légaux des ex-travailleurs sont effectivement payés. Certains biens et les actifs des projets de ces quatre ex-agences

d'exécution sont transférés à l'Agence nationale pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (ANPEJ) après avis de la commission de contrôle des liquidations.

La production des bilans d'ouverture à l'exception de celui de l'ANEJ est attendue pour 2016 ainsi que le paiement des dettes dues aux fournisseurs. Le Président de la Commission de liquidation a demandé aux liquidateurs d'effectuer un appel de fonds auprès du MEFP pour leur règlement.

- **EX SNCS** : le liquidateur a réglé l'essentiel des dettes reconnues.
La Commission de contrôle de la liquidation a pris en rapport avec le liquidateur les mesures nécessaires à la clôture de la liquidation en respect de l'instruction de la Primature. Un nouveau liquidateur a été nommé suite au départ à la retraite du liquidateur sortant. Il doit présenter une feuille de route soumise à la validation de la Commission pour procéder à la clôture de la liquidation dans les plus brefs délais.
Cette feuille de route intègre un projet de convention de dettes croisées entre la liquidation et l'Etat.
- **EX RCFS** : la Commission de contrôle de la liquidation a arrêté en février 2016 une feuille de route pour la clôture de la liquidation.
- **EX Délégation générale à la Francophonie(DGF)** : la dissolution est constatée par décret n°2015-1868 du 10 décembre 2015 et le liquidateur est nommé en 2016.

- ***Le Plan de restructuration des agences***

Le plan de restructuration des agences d'exécution est validé par la Commission d'Evaluation des Agences d'Exécution présidé par le Secrétaire général du gouvernement.

Au titre dudit plan, l'ANEJ, l'AJEB, l'ANAMA et le FNPJ sont dissoutes à travers le décret n° 2014-25 du 09 janvier 2014 portant dissolution d'agences d'exécution. Il en est de même de l'Agence nationale de la Haute Autorité du Désert, l'Agence nationale des Nouveaux Ports du Sénégal, l'Agence nationale de l'Energie solaire, l'Agence de Financement et de Promotion Economique des Jeunes et l'Agence nationale des Grands Projets hospitaliers, à travers le décret n° 2016-393 du 31 mars 2016 portant dissolution d'agences d'exécution.

Ce fut déjà le cas de l'ANPT et l'ANNCF. Quant à SENECLIC, ses missions sont reprises par l'ADIE. La Délégation générale pour l'Organisation du 15^{ème} Sommet de la Francophonie est également dissoute à travers le décret n° 2015-1868 du 10 décembre 2015.

Cette dynamique de rationalisation va se poursuivre avec notamment des fusions de structures.

- ***La rémunération du service public***

La finalisation des travaux dans le cadre des modalités de détermination de la rémunération de service public va également avoir des incidences budgétaires allant dans le sens de l'augmentation des subventions versées au titre de la RSP. C'est le cas de Dakar DemDikk, de l'APS, du PTB, de la RTS, de la POSTE et du SOLEIL. Le montant provisoire initialement

arrêté en 2014 au titre de l'année 2013, en dehors de la POSTE, s'élève à 18 588 698 167 francs CFA.

Ce montant n'intègre pas les dotations forfaitaires annuelles versées par l'Etat à ces entités ainsi que les arriérés réclamés par ces dernières.

- ***La dette fiscale et sociale des agences et établissements publics***

Au terme de la gestion 2015, la dette fiscale des cinquante-trois (53) établissements publics et agences s'établit à 21 124 074 082 francs CFA alors que la dette sociale ressort à 4 631 790 087 francs CFA.

- ***La signature de conventions de dettes croisées***

Les conventions de dettes croisées prévues entre l'Etat et le King Fahd Palace, la SENELEC, la SDE, l'ONAS et la SONES pourraient également impacter le budget de l'Etat en 2016.

ANNEXES

Tableau1 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

	<u>2011</u>	<u>2012</u>	<u>2013</u>	<u>2014</u>	<u>2015</u>	<u>2016</u> Prev
CRITERES DE CONVERGENCE						
Premier rang						
Solde budgétaire /PIB nominal (norme<=3%)	-6,7%	-5,8%	-5,5%	-5,1%	-4,7%	-4,8%
Taux d'inflation annuel moyen (<=3%)	3,4%	1,4%	0,7%	-1,1%	0,0%	2,0%
Encours de la dette publique totale rapporté au PIB nominal (<=70%)	39,9%	42,5%	45,7%	53,1%	57,1%	56,8%
Second rang						
Masse salariale/Rec fiscales (norme <=35%)	33,2%	34,1%	34,6%	32,7%	32,9%	32,2%
Pression fiscale (norme >=20%)	19,0%	18,7%	18,4%	19,2%	19,8%	20,3%

Tableau 2 : Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 1986

Période	2015	real.	2016	2017	2018	2019
en milliards de f CFA						
1. Total recettes et dons	2026,3		2176,0	2324,5	2503,2	2759,3
1.1 Recettes budgétaires et FSE	1794,3		1937,0	2047,1	2210,2	2449,3
- Recettes budgétaires (y c Mittal et hors Fse)	1736,9		1892,0	2002,1	2160,2	2394,3
pm. Recettes budg (hors Mittal et Fse)	1708,7					
Recettes fiscales	1597,0		1779,0	1875,9	2051,5	2276,4
Recettes non fiscales hors Mittal	111,7		113,0	126,2	108,7	117,9
Ressources Mittal	28,2					
- FSE	57,4		45,0	45,0	50,0	55,0
1.2 Dons	232,0		239,0	277,4	293,0	310,0
Budgétaires	31,2		35,0	62,4	66,0	70,0
En capital	200,8		204,0	215,0	227,0	240,0
2. Dépenses totales et prêts (net)	2411,50		2548,40	2673,50	2847,45	3071,80
2.1 Dépenses courantes	1504,4		1503,4	1521,5	1592,6	1717,6
Traitements et salaires	526,1		572,6	585,4	635,2	686,0
ratio salaires / recettes fiscales	32,9%			31,2%	31,0%	30,1%
Intérêts sur la dette publique	159,8		164,0	167,0	191,2	210,0
Extérieure	126,1		85,5	91,0	100,0	108,0
sur dette existante					77,5	74,2
sur nouvelle dette					17,4	
Intérieure	33,6		78,5	76,0	91,2	102,0
Autres dépenses courantes	818,5		766,8	769,1	766,2	821,6
Fournitures, entretien et autres	384,3		377,0	362,0	378,7	393,8
Transferts et subventions	434,2		369,8	362,1	337,5	372,9
Subventions vers l'énergie	50,6					
dont subv SENELEC par FSE	27,0		20,0			
dont subv. SAR (marge soutien et gaz but)	13,0		15,0			
Dépenses courantes FSE			20	45	50	55
2.2 Dépenses en capital	907,2		1045,0	1152,0	1254,9	1354,2
Financement intérieur et sur prêts non concés	502,2		611,0	715,0	809,6	875,6
dont Dépenses sur ress. Mittal	25,0					
Dépenses transférées en 2014 p.m	37,0					
Financement extérieur	405,0		434,0	437,0	445,3	478,6
2.3 Prêts nets	0,0		0,0	0,0	0,0	0,0
Prêts rétrocédés	12,7		10,0	10,0		
dont FSE						
Remboursement des prêts rétrocédés	-12,7		-10,0	-10,0		
2.4 Coûts temporaires des réformes structurelles	-385,2		-372,4	-349,0	-344,2	-312,5
Solde Global de l'Administration Centrale						
Entites non financières du secteur public						
Revenues						
Depenses						
Solde Global des entites non fin. du secteur public						
Solde global Adm. Cent. et entites non fin. du se	-385,2		-372,4	-349,0	-344,2	-312,5
Balance primaire Adm. Centrale	-225,4		-208,4	-182,0	-153,0	-102,5
Solde de base (déf. UEMOA)	-212,2		-177,4	-189,4	-191,9	-143,9
Solde de base hors PPTE ET IADM et dons budg.	-181,0		-142,4	-127,0	-125,9	-73,9
4. Ajustements base caisse	1,8			0,0	0,0	0,0
Variations des arriérés (réf.-)						
Autres (fonds en route)						
5. Solde global dons compris (Adm. Cent. et entites)	-387,0		-372,4	-349,0	-344,2	-312,5
Solde global dons non compris (-)	-619,0		-611,4	-626,4	-637,2	-622,5
Solde global en % du PIB	-4,8%		-4,25%	-3,7%	-3,3%	-2,8%

Tableau 3 : Evolution des ressources et dépenses du TOFE format 2001

(en milliards FCFA)	2015	2016	2017	2018	2019
	réalisation				
Compte Administration centrale					
Recettes	2 026,3	2 176,0	2 324,5	2 503,2	2 759,3
Recettes fiscales	1 597,0	1 779,0	1 875,9	2 051,5	2 276,4
Impôts sur le revenu, les bénéfices et les gains en capital	435,4	488,0	543,0	616,2	707,1
Impôts sur les salaires et main d'œuvre (Cfce)	20,3	20,0	20,8	22,8	25,0
Impôts patrimoine	31,4	25,0	25,6	26,1	26,6
Impôts sur les biens et services	855,2	895,0	961,4	1 050,7	1 162,8
Impôts sur le commerce extérieur et les transactions financières	227,6	244,0	254,1	271,7	290,2
Autres recettes fiscales (Fsipp)	27,1	107,0	71,1	64,1	64,7
Cotisations sociales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons	232,0	239,0	277,4	293,0	310,0
Budgétaire	31,2	35,0	62,4	66,0	70,0
En capital	200,8	204,0	215,0	227,0	240,0
Autres recettes	197,3	158,0	171,2	158,7	172,9
dont recettes non fiscales	111,7	113,0	126,2	108,7	117,9
dont FSE	57,4	45,0	45,0	50,0	55,0
dont Mittal	28,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Depenses	2 413,3	2 548,4	2 673,5	2 847,5	3 071,8
Charges	1 504,4	1 503,4	1 521,5	1 592,6	1 717,6
Remunération des salaires	526,1	572,6	585,4	635,2	686,0
Utilisations de biens et services	384,3	377,0	362,0	378,7	393,8
Intérêts	159,8	164,0	167,0	191,2	210,0
Extérieur	126,1	85,5	91,0	100,0	108,0
Intérieur	33,6	78,5	76,0	91,2	102,0
Subventions	50,6	34,0	0,0	0,0	0,0
dont SAR et subvention GPL		14,0	0,0	0,0	0,0
dont SENELEC par Budget			0,0	0,0	0,0
dont subvention SENELEC financée par FSE		20,0			
dont: subvention sur produits alimentaires					
Dons (courants et autres en capital)	215,6	206,8	216,4	190,9	206,0
Dons courants	215,6				
Dons en capital					
Prestations d'assistance sociales	60,2	27,0	29,0	32,0	35,0
Autres dépenses	107,8	122,0	161,7	164,6	186,9
dont FSE					
Acquisition nette actifs non financiers	909,0	1 045,0	1 152,0	1 254,9	1 354,2
Actifs fixes	907,2	1 045,0	1 152,0	1 254,9	1 354,2
Investissement financé/ressources internes et extérieures	117,4	220,0	262,4	279,3	302,1
Investissement des autres entités financés sur des fonds propres	384,8	391,0	452,6	530,3	573,5
Investissement financé/ressources externes et extérieures	405,0	434,0	437,0	445,3	478,6
dons en capital					
Variation de stocks	0,2				
Objets de valeur	0,0				
Actifs non produits	1,7				
Capacité/besoin financement (excédent/déficit)	-387,0	-372,4	-349,0	-344,2	-312,5
solde en % de PIB	-4,8%	-4,3%	-3,7%	-3,3%	-2,8%